

éduquer

tribune laïque n° 143 février 2019

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

DOSSIER

Violences sexuelles sur mineur·e·s: briser le tabou!

actualité

Climat: les jeunes marcheront jusqu'aux élections

histoire

Histoire de la mixité filles/garçons à l'école

sciences

Une expérience pédagogique au Lycée Intégral Roger Lallemand



Sommaire

Éditorial

**Chef d'établissement,
un métier de tout repos!** p 3

Focus

Les coups de cœur de la Ligue p 4

Coup de crayon

Dessin de Murielle Lô p 6

Actualité

**Climat: les jeunes marcheront
jusqu'aux élections** p 7

**Dossier: VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEUR·E·S:
BRISER LE TABOU!** p 10

L'enfant et les violences sexuelles p 12

En finir avec les préjugés p 15

Le cerveau face aux violences sexuelles p 19

Plainte pour viol: un processus éprouvant p 24

Pour aller plus loin p 27

Bonnes pratiques

**Après l'école? Des projets innovants pour
une insertion socioprofessionnelle** p 28

Histoire

**Histoire de la mixité filles/garçons à l'école
de 1830 à 1911** p 30

Sciences

**Une expérience pédagogique au
Lycée Intégral Roger Lallemand** p 34



éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de
l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Éditeur responsable
Roland Perceval

Direction
Patrick Hullebroeck

Coordinatrice de la revue
Juliette Bossé

Mise en page
Éric Vandenneede
assisté par Juliette Bossé

Réalisation
mmteam sprl

Ont également collaboré
à ce numéro:

Roland Perceval
Patrick Hullebroeck
Marie Versele
Juliette Bossé
Juliette Léveillé
Murielle Lô
Véronique Le Goaziou
Manon Legrand
Pol Defosse
Maud Baccichet
François Chamaraux
Abdel de Bruxelles

Couverture

Après des études d'histoire de l'art à Paris et d'illustration à la HEAR de Strasbourg, **Juliette Léveillé** dessine pour la presse et la littérature jeunesse. Elle collabore à des fanzines et des projets d'éditions tels que la revue *Matière Grasse*, le journal *Biscoto*, *La Tribune du Jelly Rodger*.
www.julietteleveille.com



Roland Perceval, président de la Ligue

Chef d'établissement, un métier de tout repos!¹

«Toujours le chef est seul face au mauvais destin.» Charles De Gaulle

En chœur et avec une unanimité touchante, tou-te-s les spécialistes de l'Enseignement sont d'accord pour dire et proclamer l'importance du rôle du ou de la chef d'établissement dans la gestion d'une école. Le rôle fondamental de cet-te acteur/trice indispensable ne semble pas préoccuper beaucoup les thuriféraires du «Pacte d'excellence» ni les conséquences néfastes qu'il va engendrer pour un enseignement qu'il s'était donné d'améliorer...

Une récente réaction d'un collectif de chefs d'établissement montre à suffisance combien, au-delà de discours et de prises de position creuses ou démagogiques, cette fonction est dévalorisée.

Le public, les parents, les politiques savent-ils clairement ce que l'on demande à un ou une chef d'établissement?

Il suffirait de passer une journée dans le bureau de l'un-e d'entre eux/elle, dans une école, pour se rendre compte du caractère «homme/femme orchestre» de cette fonction «si importante» comme on le proclame à l'envi.

Le/la chef d'établissement doit tout à la fois être un-e leader, un-e spécialiste en gestion financière, en gestion administrative, un-e psychologue, un-e médiateur/trice, un-e conseiller-e dans toute une série de domaines pour répondre à une série de questions variées: en matière de pension du personnel, en matière d'accès aux aides sociales pour des parents en difficultés, en matière de garde des enfants pour les parents séparés, en matière d'inclusion

d'enfants présentant un handicap, en matière de gestion des bâtiments scolaires (cela à tous les niveaux - depuis la fuite d'eau, en passant par le manque de papier toilette...), en matière de gestion du matériel de laboratoire et de la sécurité, en matière de gestion du personnel d'entretien (tant du point de vue du travail que des conflits) en matière de violence dans et hors de l'école, gérer les conflits et être en rapport avec les organisations syndicales, faire des rapports sur le personnel, tant pédagogique que technique, etc. S'il reste du temps, il pourra s'occuper éventuellement de pédagogie mais il devra avant préparer et assurer le suivi de nombreuses réunions tant en externe qu'en interne (conseils de classe, conseil de participation), répondre aux demandes (nombreuses) de son Pouvoir organisateur et du Pouvoir subsidiant (Communauté française), il doit gérer l'absence des enseignant-e-s et des élèves, assurer la formation du personnel, et évidemment être une vitrine de son établissement pour le «monde extérieur». J'arrête parce que je n'ai listé qu'une petite partie de ce dont il doit s'occuper. En pour couronner le tout, le Pacte va lui coller un DCO (Délégué au contrat d'objectifs) qui jugera, du haut d'une compétence peu définie, s'il est un bon chef. Sinon, on le débarquera!

Autrement dit, il doit être spécialiste en tout. Vous me direz que ce n'est pas le seul métier où l'on a ce genre de compétences. Mais à ce point diversifiées, je ne le pense pas. Et cerise sur le gâteau, avec un salaire peu valorisant...

Car ce qu'on oublie dans tout cela, c'est la responsabilité du ou de la Chef d'établissement, qui est énorme. On ne fait d'ailleurs pas l'économie de le lui rappeler souvent...

1. La Ligue a publié il y a quelques années une étude sur ce sujet. Les choses n'ont fait qu'empirer.

Retrouvez tous nos articles

et l'actualité de la Ligue sur le site

ligue-enseignement.be

la ligue

Je m'abonne à Éduquer

Vous êtes enseignant-e, direction d'école, parent, ou tout simplement intéressé-e par les questions d'éducation et d'enseignement?

Pour seulement **25 €** par an, retrouvez, **chaque mois**, les informations sur l'actualité de l'enseignement sélectionnées pour vous par la Ligue et des analyses approfondies sur les questions éducatives!

Populisme

Qu'il soit de gauche ou de droite, le populisme est à la mode. Emmanuel Macron, Outre-Quévrain, en sait quelque chose, lui qui fait si peu «peuple». Faut-il donc faire «peuple» pour être populaire? Être à l'image du peuple, dans son parler «vrai» et direct, et chercher par-là à devenir populaire, cela signifie-t-il être du peuple, en faire partie et par-là, en garantir la représentation authentique?

Celles et ceux qui manifestent sur les ronds-points de France, par leur refus de toute représentation, et en particulier, de toute captation de leurs revendications par les professionnels de la politique, qu'ils soient de gauche ou de droite, semblent répondre avec sagacité à la question par la négative.

Mais ce refus entraîne d'autres difficultés qu'il leur sera difficile de lever. Car faire avancer leurs revendications suppose à minima une mise en discours, laquelle à son tour, ouvre un espace de négociation et de concertation peuplé d'interlocuteurs, lesquels, publiquement, discutent et se reconnaissent mutuellement comme légitimes.

C'est là l'essence de la politique, quand elle n'est pas pur exercice de la force, et qu'elle se construit, plus ou moins démocratiquement, par la médiation de la parole.

Mais tel est justement le problème de cette majorité silencieuse, faite d'individus amers et délaissés: c'est qu'ils parlent peu, dans cette France pourtant d'habitude si bavarde, et qu'ils commencent tout juste à s'exprimer publiquement.

Aussi peinent-ils à accepter de s'adresser à d'autres, qu'ils reconnaîtraient, non au titre d'élus ou de représentants qui les auraient trahis, mais de simples interlocuteurs qui leur font face et ne s'adressent pas nécessairement à eux pour leur complaire. Car la politique suppose également d'accepter, par principe, que l'autre ait des motifs légitimes d'être en désaccord.

C'est la force du populisme de parvenir à s'ériger comme la seule expression authentique du peuple. Mais c'est aussi sa faiblesse. Car après avoir disqualifié tous les autres interlocuteurs, il ne s'en trouve plus aucun pour le qualifier à son tour comme légitime.

De sorte que les populistes ne sont jamais vraiment légitimés et que leur popularité apparaît toujours comme volée.

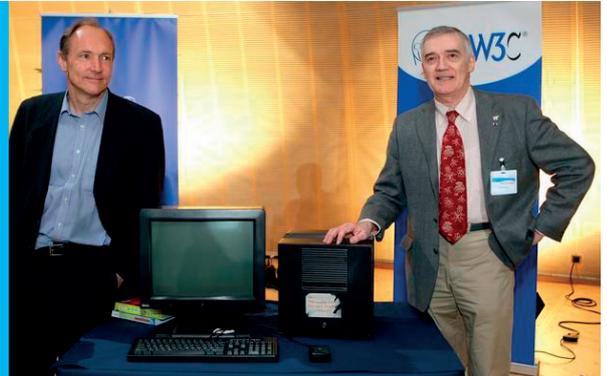
Patrick Hullebroeck, directeur

Le saviez-vous?

L'invention du Web

C'est en Suisse, à Genève, qu'a été inventé le Web, littéralement la «toile (d'araignée) à l'échelle mondiale». Le premier site a été mis en ligne le 20 décembre 1990, il y a maintenant 29 ans! Imaginé et mis au point en 1989 par un chercheur britannique, Tim Berners-Lee et avec l'aide du belge Robert Cailliau au sein du CERN (Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire), ce nouveau système hypertexte de partage d'informations avait pour but d'aider les employé-e-s du centre de recherche dans leurs travaux. Ces chercheurs étaient loin d'imaginer le succès que remporterait leur invention! Moins d'un an plus tard, le 6 août 1991, le système World Wide Web fut ouvert au public. L'engouement pour ce nouvel outil fut rapide et exponentiel: de 23 sites en 1992, 600 en 1993, 10 000 en 1994, un million en 1997, à 100 millions en 2007... Il existe aujourd'hui plus d'un milliard de pages web à travers le monde!

Le Web est devenu un outil incontournable de notre quotidien. Souvent utile, parfois dangereux, le Web est une invention qui a bouleversé notre civilisation.



Musique

A Boy With A Beard

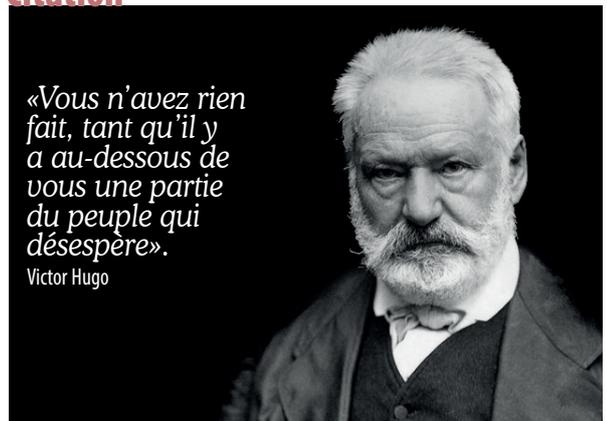
Pop noire portée par la voix envoûtante et langoureuse de son chanteur Sherban Vidick, *A Boy With A Beard* nous livre un premier album prometteur. Oscillant entre pop, rock ou encore folk, l'album est une petite bulle auditive bien pensée et plaisante. Tantôt rugueuse tantôt douce comme de la soie, la musique de *Boy With A Beard* laisse à son écoute cette savoureuse sensation de lumière, de renaissance après la tempête.



Citation

«Vous n'avez rien fait, tant qu'il y a au-dessous de vous une partie du peuple qui désespère.»

Victor Hugo



Site Internet

SILO, agora des pensées critiques

Le site *Silo* est dédié à l'actualité des pensées critiques et à l'étude des évolutions dans le mouvement des idées.

Également disponible sous forme de revue trimestrielle via le *SiloMag*, le site, ses rédacteur/trice-s et contributeur/trice-s cherchent à questionner, présenter et approfondir des questions de société.

Via le site, les thématiques abordées dans le magazine *SiloMag* peuvent être complétées et approfondies dans le temps par les internautes, de sorte que les réflexions n'y sont pas figées.

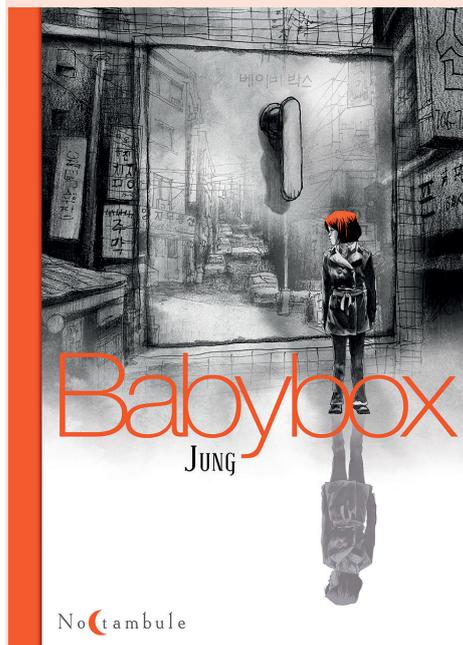
Plus d'infos: www.silogora.org



BD

Babybox - Jung

Après le succès de son livre *Couleur de peau: miel*, Jung revient avec *Babybox*, magnifique. Récit croisé bouleversant, *Babybox* narre l'histoire de Claire, d'origine Sud-coréenne, adoptée à l'âge de 4 ans par un couple français. À l'issue d'un drame familial, Claire découvre une boîte cachée au fond d'un tiroir... Cette boîte, d'aspect anodin, renferme ses origines. Un cataclysme: elle comprend qu'elle a été adoptée et qu'elle a été déposée par sa maman biologique dans une baby box (boîte encastrée dans un mur dans laquelle les enfants peuvent être déposés pour ensuite être adoptés). Parallèlement à son histoire, elle découvre l'existence d'un petit garçon, Min-Ki, lui aussi abandonné dans une baby box. Leurs destins seraient-ils liés? Avec *Babybox*, Jung réaffirme tout son talent. Il y narre avec beaucoup de sensibilité son vécu d'enfant adopté en quête de ses origines, de ses racines et de son identité.



Auteur



Edouard Louis

Lire Edouard Louis, c'est se plonger dans la pauvreté, la misère sous toutes ses formes, c'est entrer dans le quotidien de ces milliers de familles d'aujourd'hui qui survivent péniblement. Pauvreté, homophobie, racisme, déterminisme social, tout y est passé au crible. Chacun de ses romans permet de mieux cerner comment les misères, financière, sociale et culturelle orientent irrévocablement la vie et le destin des gens; mais aussi comment le capitalisme, la politique et l'individualisme ont mené le peuple à sa perte en l'appauvrissant, en le méprisant; en bafouant les droits humains.

Une lecture riche et pertinente au regard des problématiques contemporaines, à lire de toute urgence!

Le saviez-vous?

L'info inutile...

Le créateur des *Simpsons*, Matt Groening, s'est inspiré des membres de sa propre famille pour nommer les personnages de sa célèbre série d'animation! Ainsi, son père s'appelle Homer, sa mère Marjorie («Marge»), et ses sœurs ont pour noms Lisa et Margaret («Maggie»). Seul Bart est un prénom fictif.



Jeunesse

Dans tous les sens

- Philippe Nessmann, Régis Lejonc et Célestin

Quels sont ces cinq sens dont tout le monde parle? À quoi servent-ils? Quels sont leurs secrets? Le 6^e sens existe-il réellement? Les animaux voient-ils mieux ou moins bien que nous? Qu'entend le bébé dans le ventre de sa mère? Grâce à des illustrations décalées, des vignettes humoristiques et des explications adaptées, *Dans tous les sens* est un ouvrage original qui permet de comprendre autrement le toucher, l'odorat, l'ouïe, la vue et le goût. À partir de 9 ans.



Film

Capharnaüm - Nadine Labaki

À l'intérieur d'un tribunal, Zain, un garçon de 12 ans, est présenté devant le juge. À la question: «Pourquoi attaquez-vous vos parents en justice?», Zain lui répond: «Pour m'avoir donné la vie!». *Capharnaüm* retrace l'incredible parcours de cet enfant en quête d'identité et qui se rebelle contre la vie qu'on cherche à lui imposer. Une œuvre bouleversante sur l'enfance abîmée.

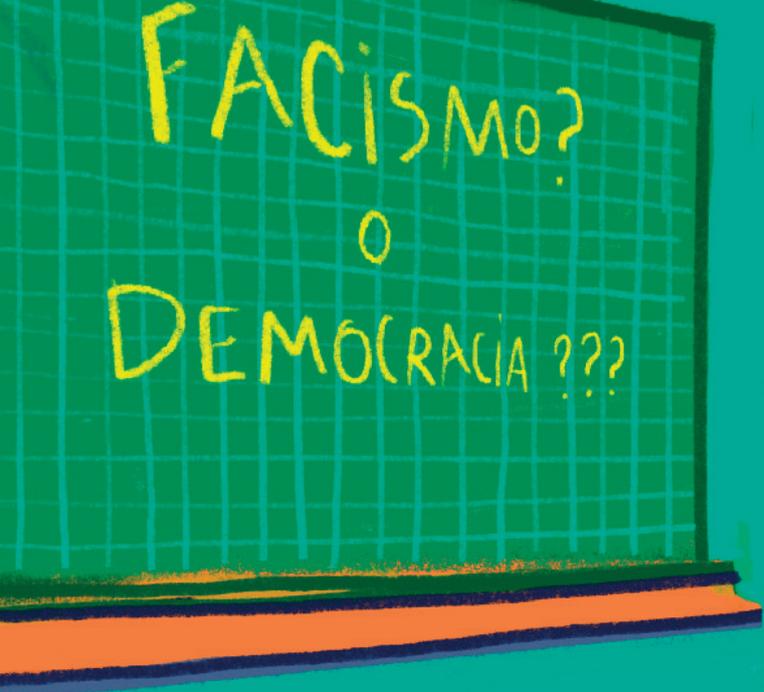


Festival

Anima 2019

Du 1^{er} au 10 mars, le festival international du film d'animation de Bruxelles s'installe à Flagey pour 10 jours de fête entièrement dédiés au cinéma d'animation. Ce ne sont pas moins de 153 courts métrages qui vous y attendent mais aussi des stages et événements pour les enfants durant tout le congé de Carnaval. Plus d'infos: www.animafestival.be





«Au Brésil, depuis l'élection de Bolsonaro, les enseignant-e-s craignent une chasse aux sorcières.»

Climat: les jeunes marcheront jusqu'aux élections

Les mobilisations de la jeunesse en faveur du climat ont démarré avec les écoles secondaires et sont à présent rejointes par les étudiant·e·s du supérieur. Un engouement pas toujours encouragé par «les adultes»...

Tout commence début janvier lorsque deux jeunes flamandes de Belgique, Anuna De Wever, 17 ans et Kyra Gantois, 19 ans, appellent les jeunes du pays à broser les cours pour la planète. «*Les scientifiques continuent de dire que nous creusons notre propre tombe, mais personne n'y fait rien. Pourquoi devrions-nous continuer à aller à l'école s'il n'y a pas d'avenir pour nous? Nous en avons marre que les responsables politiques jouent avec notre avenir*» déclare Anuna dans un entretien accordé à la *Gazet Van Antwerpen*.

Sa colère fait suite au refus du gouvernement flamand de signer une déclaration proposée par un groupe de pays lors de la COP24. En effet, mi-décembre 2018, lors de la 24^e conférence de l'ONU sur les changements climatiques, une trentaine de pays décidaient de co-signer ensemble une note d'intentions appelant à accélérer le tempo dans la lutte contre le réchauffement. Bruxelles, la Wallonie et le gouvernement fédéral donnent tous leurs feux verts, mais de son côté, le gouvernement flamand s'y refuse, empêchant de fait la Belgique de se positionner clairement. Révoltées par l'inaction politique face au changement climatique, Anuna et Kyra font donc entendre leurs voix, tout comme Greta Thunberg l'avait fait quelques semaines plus tôt lors de cette même conférence de l'ONU (cette militante suédoise de 16 ans y tiendra un discours poignant sur les changements climatiques et invitera les jeunes à la «grève de l'école pour le climat»).

Premières émotions politiques

Anuna et Kyra fixent donc un rendez-vous le jeudi 10 janvier 2019. Près de 3.000 élèves flamand·e·s répondent à l'appel. Très rapidement, les jeunes, de plus en plus nombreux, se rassemblent

en collectif, *Youth for Climate*, et se retrouvent tous les jeudis, même endroit, même heure. Le 17 janvier, les voilà rejoint·e·s par près de 12.500 autres jeunes venu·e·s de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie. Toutes et tous défilent dans le centre de la capitale. Ce jeudi 24 janvier, ce sont les étudiant·e·s de l'enseignement supérieur qui les rejoignent et se rassemblent en collectif *Students for Climate*. Au moins 32.000 jeunes scanderont des slogans tels que: «On est plus chauds que le climat», «Que voulons-nous? Justice climatique!», «Les combustibles fossiles doivent disparaître».

Première émotion politique pour nombre d'entre eux/elles. Venu·e·s de Arlon, Julie, Cléa, Manoé, Pierre et les autres, ont fait plus de 3 heures de trajet en train pour rejoindre le mouvement. Leur motivation est franchement visible et leurs questions sont nombreuses. «*Pourquoi ne sommes-nous pas capables de prendre soin de la planète comme de notre propre maison?*», s'interroge Julie. «*Je trouve que déjà à l'heure actuelle, les constats sont graves dans beaucoup d'endroits du monde mais ce qui s'annonce est dramatique. Nos parents ne semblent pas avoir conscience ni de l'urgence, ni du bienfondé de nos inquiétudes sous prétexte qu'ici en Belgique 'ça va encore, on n'a pas à se plaindre'*».

Une armée d'enfants

Dans un premier temps, les réactions «des adultes», qu'ils s'agissent des parents ou des directions d'écoles semblaient frileuses. C'est en tous cas ce que les médias ont particulièrement relayé, rappelant à l'ordre les jeunes, et mettant en doute leurs motivations.

Selon Elsa Roland, docteure et chercheuse en sciences de l'éducation, cela s'explique simplement:



Coup de crayon

Née d'un papa noir et d'une maman blanche, le monde des couleurs occupe **Murielle Lô** jusqu'au dimanche: jaune colza, vert alpage, bleu pyjama, blancs coquillage, profonds violets de la nuit, orange-sanguine de la vie! Mille teintes de chocolat ou palette verts de l'effroi! Infatigable dompteuse de couleurs, jamais rassasiée, chercheuse de nouveaux accords pour ravir son Palais...





«Le statut des enfants est à peu près comparable à celui des femmes, il y a un siècle. Dans notre société actuelle, les enfants ne sont pas considérés comme sujets à part entière (ce qu'ils sont sans doute), comme des êtres humains, comme des êtres vivants autonomes, mais comme des objets, et ils sont traités comme tels: comme des objets ayant besoin d'éducation, d'enseignement et de protection¹».

Pourtant, toujours selon la chercheuse, il semble qu'en plus des femmes, «les enfants et les jeunes aient souvent été à la base des révoltes et des mouvements de résistance. Foucault signalait déjà la participation massive de la jeunesse dans les mouvements d'agitation populaire durant l'Ancien Régime. Mais, on ignore encore combien d'enfants ont pris part aux combats des barricades pendant la Révolution française ou la Commune de Paris, combien étaient les gavroches que Hugo appelait 'la gaminerie parisienne' et qu'il décrit pourtant comme 'presque une caste' durant les années révolutionnaires. On connaît, par contre, la participation massive des jeunes

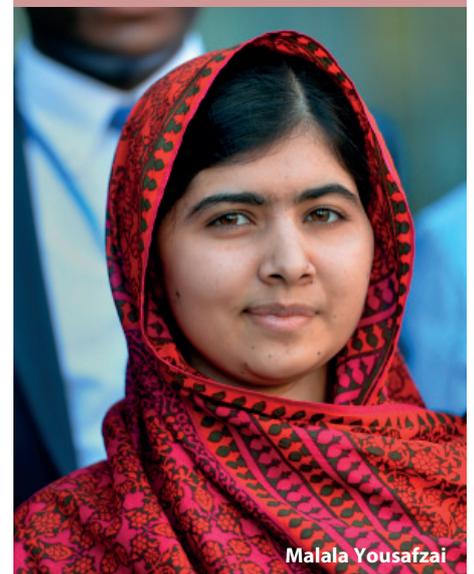
dans les mouvements de résistance au nazisme pendant la Deuxième Guerre mondiale. Comme en témoigne Daniel Cordier (2004), l'ex-secrétaire de Jean Moulin, 'l'armée des ombres est une armée d'enfants'».

Après ce 3^e rendez-vous, qui a réuni plus de 35.000 jeunes, une autre mobilisation a eu lieu le dimanche 27 janvier, 70.000 personnes ont cette fois battu le pavé. En outre, les jeunes promettent de revenir chaque jeudi jusqu'aux élections du mois de mai. Le mouvement des jeunes en faveur du climat prend de l'ampleur en Belgique, c'est un fait et les écoles sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à autoriser et encourager les élèves à y prendre part. Combien seront-ils/elles la prochaine fois?

1. Krätzä, s.d.

Des jeunes engagé-e-s

- En 2012, Boyan Slat, ce militant écologiste néerlandais alors âgé de 18 ans, lance son projet et son entreprise *The Ocean Cleanup*, qui vise à nettoyer les océans.
- Le 29 octobre 2018 aux États-Unis, s'ouvre un procès qui opposera 21 plaignant-e-s âgés entre 8 et 19 ans et le gouvernement américain, accusé de mauvaise politique climatique.
- En 2013, du haut de ses 16 ans, Malala Yousafzai, militante pour les droits des femmes depuis l'âge de 11 ans, lance ces mots au monde: "Aucune lutte ne peut aboutir sans que les femmes y participent aux côtés des hommes. Il y a deux pouvoirs dans le monde. L'un celui de l'épée, l'autre celui de la plume. Il en existe un troisième plus fort encore que les deux premiers: celui des femmes". Malala Yousafzai est révélée au grand public en 2009, par son témoignage «*Journal d'une écolière pakistanaise*», récits de son quotidien sous le régime des talibans.



Malala Yousafzai



al-del de Bruxelles

Formation initiale des enseignant·e·s



La commission de l'Enseignement supérieur du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé ce mardi matin, la réforme de la formation initiale des enseignant·e·s.

Dès 2020, le cursus sera ainsi porté de 3 à 4 ans, dont une partie qui se déroulera obligatoirement à l'université.

Dans son communiqué, le ministre Marcourt explique que son projet aura pour objectif d'améliorer les performances globales des professeurs. Ils et elles seront davantage formé·e·s à la pédagogie, aux différents méthodes didactiques, à la communication ainsi qu'à la psychologie et à la sociologie.

Autre nouveauté: l'accès aux études pour être enseignant·e·s sera soumis à la présentation d'une épreuve de maîtrise de français.

Droit des filles et des femmes



La Belgique s'est engagée à investir 43 millions d'euros supplémentaires dans les droits des filles et des femmes à travers le monde, notamment en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs. 12.4 millions d'euros seront affectés au Fonds de l'ONU pour la population (UNFPA) et à l'UNICEF en faveur de leur travail et combat contre les mariages d'enfants et pour un meilleur accès aux moyens de contraception. Dans les six prochaines années, la Belgique compte se concentrer sur les droits sexuels et reproduc-

tifs et sur le planning familial en mobilisant 30,5 millions d'euros.

Cet engagement de la Belgique s'inscrit dans le prolongement de la campagne internationale «SheDecides» lancée l'an dernier, suite à la décision du président américain Trump de ne plus soutenir financièrement les organisations actives dans le domaine du planning familial dans les pays en développement.

France: la fin d'un enseignement supérieur accessible?



En France, le gouvernement d'Emmanuel Macron met actuellement en place un programme nommé «Bienvenue en France», censé mieux accueillir les jeunes du monde entier sur les campus universitaires. Pourtant, le 19 novembre 2018, le premier ministre Edouard Philippe annonçait une hausse sans précédent des droits d'inscription pour les étudiant·e·s non issu·e·s de l'Union Européenne. 2.770 euros par an en licence et 3.770 euros en master et en doctorat, soit 15 fois plus qu'actuellement. Cette mesure a été prise sans décret et sans débat démocratique. Toutefois, quelques universités refusent actuellement d'augmenter les frais des étudiant·e·s vivant en dehors de l'Union européenne, comme celle de Clermont-Ferrand, Lumière Lyon 2 et Rennes 2.

Au tout du début du mois de janvier, des écrivain·e·s et enseignant·e·s à l'Université Paris 8 Saint-Denis ont dénoncé par voie de presse cette hausse des droits d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·e·s. Ils ont été largement soutenus par des personnalités comme Isabelle Adjani, Juliette Binoche, Cédric Klapisch, Lilian Thuram, Aurélien Barrau... Toutes et tous appellent à «refuser le mur de l'argent». «Présentée comme une mesure d'«équité solidaire», cette augmentation des droits, qui ne semble pas en l'état du projet indexés sur les revenus des parents, menace d'abord les étudiants les moins

fortunés», critiquent-ils. «À y regarder de plus près, c'est un mur de l'argent que le gouvernement est en train de construire contre les étudiants étrangers».

Évaluations: un système à revoir



Lors de la séance de rentrée de janvier 2019 de la commission Éducation au parlement de la Communauté française, plusieurs députées se sont inquiétées des trop nombreuses heures consacrées aux évaluations à l'école. Barbara Trachte, députée Ecolo, s'est dite interpellée par «la pression placée sur les épaules des parents et des élèves ainsi que le matraquage médiatique qui existe autour de ces épreuves. Tout ceci est une perte de temps considérable, tant pour les nombreux enseignants qui doivent préparer les étudiants à ces épreuves stéréotypées, que pour nos élèves, sans compter le stress engendré».

D'autres députées ont signifié à la ministre Marie-Martine Schyns (cdH), leur souhait de voir promouvoir des évaluations davantage formatives (qui améliore l'apprentissage) et de restreindre celles qui sont plus certificatives. Leur constat commun est clair, comme l'évoque Mathilde Vandorpe (cdH) «la réflexion menée parmi les pédagogues ou aux plus hauts niveaux n'est aujourd'hui absolument pas en concordance avec la réalité de terrain».

Dans sa réponse, la ministre Schyns lancera «c'est terrifiant quand un élève demande 'Madame est-ce que ça compte?'». Justifiant directement son constat au sujet des élèves de 14 ans: «ils travaillent pour avoir des points, mais pas forcément pour être compétents dans les apprentissages». Une intervention que Barbara Trachte ne laissera pas passer mettant en avant la «surintégration» de tout un système de la part des élèves, qui essaient tant bien que mal de faire ce que l'on attend d'eux, y compris avoir de bonnes notes. «Il va être difficile de sortir de cette logique. Ce n'est pas pour autant qu'il faut la maintenir», conclura-t-elle.

Violences sexuelles sur mineur·e·s: briser le tabou!

«Les violences sexuelles font partie des violences les plus impensables et les plus impensées. De toutes les violences, les violences contre les enfants sont certainement les plus cachées». Muriel Salmona, psychiatre, spécialisée en psychotraumatologie.

Dans une interview réalisée en novembre dernier, Andrea Bescond, la réalisatrice du film *Les Chatouilles*, expliquait: *«Quand on est violé dans l'enfance, on est déshumanisé, on est comme anesthésié en fait. Au début, quand je n'avais pas conscience de tout ça, j'avais besoin d'aller au bout, à l'extrême de ma vie pour comprendre que j'étais en vie. J'avais besoin de me faire peur, de me faire mal, de faire mal aux autres. Après j'ai compris, grâce à une analyse, que ces comportements à risque étaient tout à fait normaux, parce que j'avais besoin de me sentir vivante. Parce que j'étais morte à l'intérieur. Une morte vivante. Ce qui m'a le plus surpris après dans mon parcours, c'est de voir que la majorité des gens que j'ai rencontrés, qui ont vécu plus ou moins la même histoire que moi, ont ce même comportement à risques, ces mêmes addictions».*

En quelques mots sont évoqués les graves impacts sur la vie d'adulte, des violences sexuelles perpétrées pendant l'enfance. Selon l'association *Mémoire traumatique*¹, le fait d'avoir subi des violences dans l'enfance est le principal déterminant de la santé; une agression sexuelle sur un·e mineur·e peut lui faire perdre jusqu'à 20 ans d'espérance de vie.

Très loin d'être marginales, les chiffres des violences sexuelles sur mineur·e·s. donnent le tournis. Selon un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé, datant de 2014, 20% des femmes et 5 à 10% des garçons² sont concerné·e·s.

Face à l'ampleur du phénomène, nous nous proposons donc d'apporter quelques informations, quelques pistes de réflexion, sans prétendre être exhaustif·ve·s, sur ce sujet très complexe.

Nous reviendrons, dans un premier temps, sur la prise en compte progressive, ces deux derniers siècles, des violences sexuelles sur mineur·e·s dans le débat public et dans les espaces professionnels

qui œuvrent autour de l'enfance. Un deuxième article s'attachera à remettre en question les différents mythes et croyances qui entourent ces violences: figure du pédophile, chiffres, causes...

À travers les écrits de la psychiatre Muriel Salmona, nous aborderons ensuite les mécanismes de survie neurobiologiques et les impacts psychotraumatiques des violences sexuelles.

Enfin, alors que l'on sait que 90% des victimes d'inceste ne portent pas plainte, nous reviendrons sur la difficulté pour les personnes ayant vécu des agressions sexuelles de se faire entendre aujourd'hui par la justice.

Ainsi, nous espérons que ce dossier permettra de mieux appréhender la violence à l'égard des enfants, qui selon l'OMS: *«est un problème de santé publique, de droits humains et de société, avec des conséquences potentiellement dévastatrices et coûteuses, dont les effets destructeurs nuisent aux enfants de tous les pays, touchant les familles, les communautés et les nations».*

1. Association pour la formation, l'information et la recherche sur les conséquences psychotraumatiques des violences.

2. Rapport de l'OMS rendu public en 2014.



Véronique Le Goaziou, *sociologue*

L'enfant et les violences sexuelles

Longtemps considérés comme des adultes miniatures, les enfants n'ont acquis un statut spécifique qu'à partir du 18^e siècle. Depuis, différents textes juridiques les protègent.

En 1960, dans un texte novateur pour l'époque et portant sur un thème qui avait rarement été traité, Philippe Ariès avançait qu'après des siècles d'indifférence à l'égard des enfants, notre monde était devenu «obsédé par les problèmes physiques, moraux, sexuels de l'enfance». La question de l'enfant fut longtemps inexistante, mais progressivement et sur fond d'un nouveau modèle familial, de la limitation des naissances et de progrès matériels rendant moins tolérable la souffrance, un sentiment de l'enfance devait émerger. L'idée principale et novatrice de ce mouvement fut que l'enfant ne pouvait plus seulement être considéré comme un adulte en miniature, moins fort, moins raisonnable ou moins intelligent, mais comme un être doté de caractéristiques propres.

C'est dans l'espace ouvert par cette absence d'équivalence entre l'enfant et l'adulte qu'est venue se loger à partir du 18^e siècle la nécessité à la fois d'éduquer et de protéger les enfants. Et c'est au cours du 19^e siècle que le champ pluriel de ce que l'on nommera bientôt la protection de l'enfance va s'élaborer. Notamment dans le secteur médical, avec la naissance de la pédiatrie et de la puériculture. Et dans le domaine légal: fixation de seuils d'âge pour le travail des enfants, lois permettant de destituer les pères de leur puissance paternelle, multiplications des interventions administratives ou judiciaires dans les affaires intrafamiliales, etc. En pratique toutes les familles et tous les milieux ne furent (et ne sont toujours) pas également concernés. Ainsi les premières enquêtes du travail social naissant seront surtout effectuées dans les milieux populaires, certes pour relever ce qui pouvait menacer les enfants mais également ce qui pouvait les rendre menaçants à travers la figure anxiogène du jeune criminel ou du jeune délinquant.

La prise en compte des violences

La protection de l'enfance ne trouva pas sa traduction immédiate sur le plan des violences sexuelles et les mentalités évolueront même très lentement sur ce sujet. Lorsque l'enfance martyre devint un thème à la mode à la fin du 19^e siècle, l'on vit se multiplier des récits sur les maltraitances et les sévices subis par des enfants. Mais à cause des tabous qui pesaient sur la sexualité, les violences sexuelles demeurèrent longtemps cachées ou à peine suggérées et il faudra du temps pour qu'elles soient formulées publiquement. Et dans la mesure où ces actes étaient - et sont encore aujourd'hui - souvent commis par des proches (notamment des membres de la famille), leur dévoilement fut lent.

Sur le plan judiciaire l'écart entre les textes de lois et les pratiques des tribunaux était patent. Sauf dans les cas les plus graves, les auteurs de violences sexuelles (sur enfants) étaient rarement poursuivis et rarement condamnés. Au 19^e, les accusés pouvaient échapper à la sanction des tribunaux et le taux d'acquittement était élevé, tant les magistrats ou les jurys populaires (dans les pays où il en existait) répugnaient à prononcer des peines trop lourdes pour ce type d'agissements. En France, il faudra attendre les années 1850-1860 pour que la courbe des plaintes et des procès commence à décoller. Mais le mouvement de pénalisation ne sera pas continu et l'on verra une alternance de périodes où l'on accordait une forte crédibilité à la parole de l'enfant et de périodes où au contraire l'on suspectait des mensonges pouvant conduire à de faux crimes. Ces controverses qui peuvent sembler anciennes sont loin d'avoir disparu aujourd'hui et la question de la parole de l'enfant, en matière de violences sexuelles, demeure controversée. L'on peut à ce sujet rappeler l'affaire d'Outreau qui a opposé d'un côté ceux qui ont affirmé qu'un enfant ne saurait mentir et de l'autre ceux qui ont dénoncé



Véronique Le Goaziou est titulaire d'un DEA de philosophie, d'une licence d'ethnologie et d'un doctorat en Sciences Sociales. Elle est chercheuse associée au Laboratoire méditerranéen de sociologie (Lames-CNRS) à Aix-en-Provence. Elle a fondé en 2000 l'Agence de Sociologie pour l'Action.



Image extraite du film *Festen*, de Thomas Vinterberg, 1998.

«Le parti-pris pédophile des années 1970 ne fut en réalité qu'une courte parenthèse car dans toutes les sociétés humaines, il a toujours existé des formes diverses de séparation entre les adultes et ceux qui ne l'étaient pas encore.»

une hystérie dénonciatrice et une instrumentalisation des jeunes victimes.

Relations consenties?

Il se trouva même quelques séries d'années où la pédophilie trouva des défenseurs. Ainsi au cours des années folles (1920-1930) en France, des écrivains en particulier ne percevront pas la pédophilie comme un abus commis par l'adulte mais comme une relation consentie par l'enfant et toute une littérature visera à faire entrer la relation sexuelle entre un adulte et un enfant (ou un adolescent) dans le périmètre du désir partagé. Cette plaidoirie pédophile fera son retour dans les années 1970 au cours desquelles, plus largement, la question de la liberté sexuelle des jeunes sera posée. Les défenseurs de la pédophilie feront valoir que l'enfant est une personne ou qu'il est comme une personne et qu'il a dès lors droit à une sexualité propre: le désir de l'enfant ou de l'adolescent ne saurait plus être ignoré.

Des lois sont votées

La cause pédophile ne fit pas long feu, combattue à la fois par des mouvements féministes qui entendaient inscrire la notion de consentement et de volonté au cœur des débats et par les institutions de défense des droits des mineur·e·s. L'équivalence supposée

entre les enfants et les adultes fut à nouveau rejetée. L'enfant, auquel des droits furent progressivement reconnus - la Convention internationale des droits de l'enfant a été signée en 1989 - doit toutefois être protégé dans la mesure où il n'a pas la capacité suffisante pour exercer ses droits. L'enfant, même s'il est une personne, n'est pas un adulte et il importe de poser des interdits et d'ériger des frontières afin d'éviter toutes sortes de confusions.

Le parti-pris pédophile des années 1970 ne fut en réalité qu'une courte parenthèse car dans toutes les sociétés humaines, il a toujours existé des formes diverses de séparation entre les adultes et ceux qui ne l'étaient pas encore. Et dans de nombreux textes de loi l'âge des victimes ainsi que dans la jurisprudence, l'écart d'âge entre les auteurs et les victimes de violences sexuelles ont été pris en compte. Et ces mêmes textes de loi ont instauré (au moins depuis le 19^e siècle) des seuils de majorité sexuelle, de façon directe ou indirecte dès lors que sont interdites les relations sexuelles entre des adultes et des mineurs (moins de 11 ans, de 13 ans, de 15 ans ou même de 18 ans selon les législations dans les pays européens).

Lutter contre les violences sexuelles

L'idée que les relations sexuelles entre un adulte et un enfant font (nécessairement) du

mal à ce dernier et que les abus sur les enfants produisent de graves et durables séquelles pour ceux-ci est devenue un quasi lieu commun, tant dans les espaces professionnels qui œuvrent autour de l'enfance que dans le débat public. Et nos sociétés qui réproouvent fortement les abus sexuels sur mineur·e·s et les considèrent comme des actes très graves, en appellent à une plus forte protection des victimes et à une plus forte punition des auteur·e·s: campagnes d'information et de prévention, incitations au signalement, levée du secret professionnel en cas de maltraitance ou de suspicion d'abus, création de cellules ou de groupes spécialisés sur ces questions dans les services de police, durcissement des législations, mise en place d'appareils procéduraux spécifiques, etc. C'est un véritable armement administratif et judiciaire que la plupart des pays européens ont mis en place pour lutter contre les violences sexuelles faites à nos jeunes.

Des affaires complexes

Il convient toutefois de prendre garde à ce que cette volonté de protéger les enfants ne mène ni à une frénésie dénonciatrice ni à une nouvelle police des pratiques (sexuelles). La première court le risque de se heurter à des principes fondamentaux du droit - et de la démocratie -, à savoir la présomption d'innocence et les droits de la défense. La seconde néglige le trouble inhérent au désir et l'émoi des apprentissages sexuels où le licite et l'interdit sont parfois ou le plus souvent méconnus et confus. Pour cela il convient de sortir des oppositions binaires et réductrices qui écartèlent la parole des enfants ou des adolescent·e·s entre la vérité du oui et la vérité du non.

L'examen d'affaires à caractère sexuel mêlant des adultes et des mineur·e·s - ou des mineur·e·s entre eux - peut révéler une complexité inouïe que la voie pénale ne saurait à elle seule résoudre ou lever. La justice ne s'y trompe d'ailleurs pas lorsqu'elle sollicite les éclairages des professionnel·le·s du soin, de l'éducatif ou du social pour comprendre les faits et, en complément ou en place d'une peine, pour traiter et accompagner tant les auteurs que les victimes de ces affaires. Et la justice pénale n'est sans doute pas l'unique, ni même parfois la meilleure voie pour intervenir dans ces affaires. Elle peut - elle doit - s'entourer de toutes celles et ceux qui entendent et portent la parole des enfants et des jeunes et tentent de ne pas (toujours) plaquer la violence sexuelle sur le seul univers de la faute. En cette matière cependant, bien du chemin reste à parcourir.

Ci-dessous: Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Gilles Deleuze, Patrice Chéreau, Philippe Sollers, Louis Aragon.



Quand des intellectuel·le·s défendaient la pédophilie

Après 68, «certains journaux se transforment en tribune, vantant toutes les sexualités alternatives, parmi lesquelles la pédophilie trouve sa place, aux antipodes de la réprobation et de la condamnation»¹. Ainsi, paraissait dans le journal *Le Monde* une tribune signée par nombre de personnalités telles que Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Gilles Deleuze, Patrice Chéreau, Philippe Sollers, Louis Aragon, etc. qui demandait la relaxe de trois hommes poursuivis pour des rapports sexuels avec des filles et des garçons de 13 et 14 ans. Le texte à l'époque parlait d'«enfants consentants». Au même moment, *Libération* diffusait plusieurs articles prenant le parti de pédophiles, ce qui valut au journal des inculpations pour «outrages aux bonnes mœurs et incitations à la débauche». À cette époque, comme l'explique, en 2001, le journaliste Sorj Chalandon dans *Libération*: «l'interdiction, n'importe laquelle, est ressentie comme appartenant au vieux monde, à celui des aigris, des oppresseurs, des milices patronales, des policiers matraqueurs, des corrompus». L'historienne Malka Marcovich évoque aussi une autre raison: «Imprégnés de théories freudiennes, beaucoup pensent à l'époque que les enfants sont des séducteurs, on mélange tout, au nom de la reconnaissance du droit à la sexualité enfantine, et la question du consentement et du pouvoir des adultes n'existe pas».

1. Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000): accusation, plaidoirie, condamnation.
2. *L'Autre Héritage de 68. La face cachée de la révolution sexuelle*, Ed. Albin Michel, 2018.

En finir avec les préjugés

La question des agressions sexuelles sur mineur·e·s, souvent abordée de façon passionnelle, est pétrie de préjugés. Par exemple, très loin du cliché du pédophile déviant, marginal, rodant aux alentours des écoles, les auteurs de violences sexuelles sont en réalité, dans 80% des cas, des proches de la victime. De même, on évoque encore un désir sexuel incontrôlable qui pousserait au viol alors qu'on sait qu'il s'agit en fait d'une volonté de soumettre l'autre.

Il convient alors de rappeler quelques faits...

Par maltraitances sexuelles sur mineur·e·s, on entend *«la participation d'un enfant ou d'un adolescent mineur à des activités sexuelles qu'il n'est pas en mesure de comprendre, qui sont inappropriées à son âge et à son développement, qu'il subit sous la contrainte, par violence ou séduction, ou qui transgressent les interdits fondamentaux en ce qui concerne les rôles familiaux»* (définition issue d'une brochure à destination des professionnel·le·s, éditée par l'Aide à la jeunesse, l'ONE et les services de SOS enfants)¹. Parmi les viols sur mineur·e·s, l'inceste occupe une grande place et se définit, selon l'ONE, par *«un abus sexuel réalisé par un (des) parents ou allié(s) de l'enfant avec lequel le mariage est impossible»*. En Belgique, si l'inceste n'est pas nommé explicitement dans le Code pénal, il y apparaît néanmoins comme circonstance aggravante d'un viol ou d'un attentat à la pudeur².

Par ailleurs, selon la Fédération des Centres de Planning Familial (FCPF), *«le terme de 'viol' n'est pas toujours utilisé pour qualifier un abus sexuel sur une personne mineure puisque la notion de 'viol' est liée à celle de 'consentement'.* Or, l'on considère que, vu son âge, un mineur n'est pas en mesure de donner ou non son consentement. Ainsi, des abus sur des enfants ont lieu sans que ceux-ci ne soient en mesure de comprendre ce qu'ils subissent ou même de réaliser que ces gestes et actes ne sont pas 'normaux'». À noter que si la FCPF parle «d'abus sexuels», la psychiatre Muriel Salmona, dans son ouvrage *Le Livre noir des violences sexuelles*, propose de ne plus utiliser ce terme puisqu'il peut sous-entendre

qu'un acte sexuel serait possible avec un enfant s'il n'était pas abusif.

Ajoutons enfin que certaines agressions se déroulent aussi entre mineur·e·s (voir encadré).

Un fait social

Les enfants sont aujourd'hui les principales victimes des violences sexuelles et le phénomène est loin d'être marginal. Selon l'OMS, environ 20% des femmes et 5 à 10% des hommes ont subi des violences sexuelles dans leur enfance. L'enquête de l'association *Mémoire traumatique et victimologie*, réalisée auprès de 1214 victimes, avance les chiffres de 16.8 % de filles et de 7.9 % de garçons ayant vécu des violences sexuelles. 81 % des répondant·e·s déclarent avoir subi les faits avant 18 ans, 51% avant 11 ans, et 23% avant 6 ans. Concernant la Belgique, 4 mineur·e·s signalent chaque jour qu'ils/elles ont été victimes d'agression sexuelle et un tiers de ces victimes ont moins de dix ans. Les commanditaires³ de cette étude belge affirment être persuadé·e·s que le chiffre rapporté pour le nombre de viols et d'agressions sexuelles est beaucoup moins élevé que la réalité. Ils estiment que seulement un tiers des mineur·e·s victimes parlent de ce qui leur est arrivé. Par ailleurs, selon un rapport du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, il y aurait plus de 600 000 sites pédopornographiques sur internet, et 4 millions de sites proposant des photos de mineurs⁴. Cependant, 60% des rencontres malencontreuses d'enfants avec des pédocriminels ne sont pas si-



Image extraite du film *Les Chatouilles* d'Andréa Bescond et Éric Métayer - 2018.

gnalées (notons que selon Murielle Salmona, le terme «pédocriminel» semble plus approprié que le terme «pédophile»).

Les agresseurs sont des hommes connus des victimes

Selon la FCPF, «en matière d'abus sexuels sur mineur·e·s, comme pour les viols en général, l'image de l'inconnu prédateur, violeur en série, surgissant au détour d'une ruelle sombre est un cliché. Il en existe, bien sûr, mais cela ne représente qu'une minorité des cas de viol». En effet, dans 80% des cas les violeurs sont connus des victimes⁵. Par ailleurs, la sociologue Véronique Le Goaziou, autrice d'une étude sur le viol, explique que «le gros des affaires dans lesquelles les enfants étaient impliqués en tant que victimes, ce sont des affaires intra-familiales. Les auteurs étant les pères, les beaux-pères, les oncles ou les grands-pères. Les hommes de la famille». Selon l'association *Mémoire traumatique et victimologie*, 96% des auteurs de violences sexuelles sont des hommes. Dans une interview publiée sur le site *PedoHelp*⁶, lorsque l'on demande à Véronique Le Goaziou si des femmes peuvent se rendre coupables de ce type de comportements, elle répond: «Sur 460 dossiers très précisément, nous avons 8 ou 9 affaires où les femmes sont auteurs de viol. Sachant que dans 5 ou 6 d'entre elles, en réalité elles ont été accusées de complicité de viol».

En outre, on sait aujourd'hui que les violences sexuelles sévissent dans tous les milieux sociaux (même si elles ne sont pas punies de la même façon en fonction du statut social de l'agresseur - les personnes des milieux plus privilégiés ayant davantage de ressources pour se défendre⁷). À ce sujet, Véronique Le Goaziou rappelle que: «ce sont notamment les féministes les premières qui ont, dans les années 60, 70, dit: 'nous, quand on va à la rencontre des femmes victimes de violences sexuelles, on s'aperçoit qu'elles viennent de tous les milieux sociaux, et que les agresseurs sexuels sont donc aussi issus de tous les milieux sociaux, puisque dans la majorité des cas, ils se connaissent'. Elles l'avaient dit comme ça de façon un peu intuitive, en regardant autour d'elles.»

Enfin, ajoutons qu'il est difficile de définir le profil du pédocriminel «car un acte incestueux ou pédophile peut être présent dans des profils de personnalité très variables: des personnes attirées de manière irrésistible par les enfants et qui finissent par être déconnectées de la réalité et passer à l'acte, des adolescents en quête d'identité qui s'adressent à un plus jeune par peur de leurs pairs, des personnes débiles mentales, de véritables pervers ou psychopathes...»⁸.

La violence au cœur de l'acte

S'il est difficile d'élaborer un portrait-type de l'agresseur, la volonté de soumettre un plus faible que soi semble être le dénominateur commun. Pour Muriel Salmona, «les violences sexuelles n'ont rien à voir avec un désir sexuel ou une tentative de séduction, ni avec des pulsions sexuelles; les violences intrafamiliales sexuelles (inceste, viols conjugaux) n'ont rien à voir avec de l'amour. Il s'agit avant tout de dominer et d'exercer la toute puissance dans le cadre d'une prise de possession du corps

d'autrui, d'une érotisation de la haine et de la violence, et d'une jouissance de la souffrance de la victime. La cruauté mentale est poussée à un paroxysme face à une victime en détresse et terrorisée puisque l'agresseur lui signifie que non seulement il est indifférent à sa souffrance, qu'il provoque intentionnellement, mais qu'il en tire un grand plaisir au point d'en jouir sexuellement». Ces propos sont corroborés par ceux de la psychologue clinicienne Leonor Bruny: «le pédophile, c'est surtout un individu qui s'autorise à agresser quelqu'un dont il voit bien qu'il n'est pas d'accord ou trop immature pour formuler un consentement éclairé».

Culture du viol / culture sexiste

Alors que 96% des agresseurs sont des hommes, difficile de ne pas faire de lien avec la culture du viol et la culture patriarcale. Le concept de culture du viol est apparu dans les années 70 lors de la deuxième vague féministe. Il évoque ce système organisant le déni et la mise en cause des victimes. Cela passe par l'adhésion de la société à de nombreux mythes sur le viol que l'autrice du *Livre noir des violences sexuelles* regroupe en trois catégories:

- «il ne s'est rien produit»: il y a l'idée que les femmes accusent à tort les hommes. On le voit régulièrement au niveau médiatique où une partie de l'opinion remet en cause la parole des victimes (dans le cas de l'actrice Amber Heard, par exemple);
- «elle était consentante, elle l'a voulu, elle a aimé ça»: on ne parle pas alors de violences sexuelles mais d'une sexualité consentie. En effet, 25% des Français pensent que les femmes ne savent pas vraiment ce qu'elles veulent, quand 20% croient qu'une femme qui dit «non» penserait en fait «oui».
- «elle l'a bien mérité, elle est responsable de ce qui s'est passé, elle marchait seule, elle était habillée de façon trop sexy»: dans ce cas-ci, on rejette la responsabilité sur la victime.

Les fausses allégations de violences sexuelles sont très rares (une étude aux USA citée par Muriel Salmona, datant de 2010, les estime à moins de 6%) mais on continue à discréditer la parole des victimes et ces dernières doivent souvent prouver leur absence de consentement.

Par ailleurs, le concept de «misère sexuelle» qui engendrerait des «pulsions sexuelles masculine» reste très répandu. Muriel Salmona revient sur ce stéréotype: «un homme, un vrai, veut-on nous faire croire avec les stéréotypes sur la sexualité masculine, est un être saturé de testostérone, aux pulsions

sexuelles difficilement contrôlables avec des besoins sexuels insatiables et un désir violent auxquels il est normal que les femmes, surtout leurs femmes aient à se plier». Les comportements des agresseurs seraient au contraire tout à fait conscients. Noémie Renard, l'autrice de l'ouvrage *En finir avec la culture du viol* rappelle: «différents travaux de psychologie sociale confirment que le viol est le fruit d'une décision rationnelle, dépendant d'un rapport bénéfices/risques. Par ailleurs, les études visant à comprendre le comportement des violeurs en série montrent que ceux-ci ne laissent rien au hasard: le choix de la victime, les méthodes employées pour la piéger et la violer, le lieu de l'agression, etc., sont le fruit d'une réflexion. Loin d'être la conséquence d'une pulsion incontrôlable, le viol apparaît donc comme un acte calculé, souvent prémédité».

Autre élément attribué à une culture sexiste, le fait que la sexualité aujourd'hui est un «domaine saturé de violence». Pour Muriel Salmona, «les stéréotypes sexistes, la domination masculine et les idées fausses concernant la sexualité masculine permettent une équivalence entre sexualité et conduite dissociantes agressives légales, et amène à tolérer la prostitution, la pornographie et les conduites sexuelles violentes entre adultes dits consentants. Cette confusion entre violence et sexualité est à l'origine d'addictions graves à la prostitution, à la pornographie, avec une industrie du sexe florissante proposant des pratiques, des films, des images, de plus en plus violentes. Il en résulte une aggravation de la traite des femmes et des enfants, du tourisme sexuel, d'une importante criminalité sexuelle».

Culture pédophile?

Sur le blog www.feministcurrent.com, la journaliste Alicen Grey posait la question «Vous avez entendu parler de la culture du viol, mais avez-vous entendu parler de la culture pédophile?» et mettait à jour différents éléments liés à l'enfance qui s'inscrivent dans ce que l'on considère comme les canons de beauté actuels:

- le niveau de maigreur demandé aux femmes, imitant la silhouette des filles pré-pubères;
- les catégories proposées sur les sites pornographiques: des «filles» à peine majeures dans des tenues d'écolières, des fantasmes d'inceste pères-filles, des relations enseignant-élève. A noter que la catégorie la plus populaire de Pornhub est la catégorie «Adolescentes»;
- l'augmentation de la labiaplastie, une intervention de chirurgie plastique qui consiste

Viols entre mineur-e-s

Selon la Fédération des Centres de Planning Familial, «les viols entre mineur(e)s sont souvent les conséquences de chantage: un jeune convainc un(e) autre d'accomplir un acte à caractère sexuel, en le/la menaçant par exemple de salir sa réputation s'il/si elle ne s'exécute pas, ou en usant d'autres moyens de pression».

La sociologue Véronique Le Goaziou explique «d'abord ce sont des viols intra-familiaux entre frères et sœurs ou entre cousins et cousines, où les agresseurs sont des adolescents la plupart du temps qui s'en prennent à des petites filles majoritairement, ou des petits garçons aussi, de leur famille. Famille, soit au sens étroit du terme, soit au sens élargi: frère sur sœur, demi-frère sur demi-sœur, cousin sur cousine... Voilà à peu près le cas de figure que l'on a. Et ce qui nous a frappé dans ces affaires-là, c'était que bien souvent, c'étaient dans des familles où la place des uns et des autres n'est pas claire du tout». Il y a aussi les affaires de viols collectifs: «dans les affaires de viols commis par des mineurs, ce sont très souvent des viols collectifs. Il y a une sorte presque de marque de fabrique, si j'ose dire. (...) On trouve plusieurs circonstances, plusieurs contextes, mais ce qui nous a frappé c'est que bien souvent dans ces affaires, le viol est une sorte de rite initiatique, une initiation, à double titre d'ailleurs: soit une initiation sexuelle, soit une initiation au sens où les ethnologues en parlaient, d'acquiescer sa place dans le groupe. (...) On voit bien combien la pression du groupe, la contrainte collective dans ses agissements-là est extrêmement forte, la victime n'étant jamais, à leurs yeux, «qu'un objet sexuel comme un autre»».

Enfin, «les couples de jeunes n'échappent pas à la violence sexuelle, sous toutes ses formes. Cela va de l'attentat à la pudeur en obligeant son/sa partenaire à envoyer des photos nu(e), jusqu'à des rapports sexuels forcés, qui sont donc apparentés à des viols conjugaux»².

1. www.pedo.help.fr

2. Sources: ECFE



Véronique Le Goaziou

à réduire la taille des grandes ou des petites lèvres du vagin, pour se calquer sur les modèles diffusés par le porno. Dans le même ordre, l'hyméoplastie qui permet la reconstitution définitive de l'hymen déchiré, rendant à nouveau les femmes «vierge» reste très pratiquée;

- l'épilation régulière des régions inférieures et des aisselles;
- la publicité autour de crèmes et de lotions «anti-âge» qui rendront la peau des femmes «douce pour bébé!».

Sans compter que l'on demande aux femmes, dès l'enfance, de développer leur sex appeal pour susciter le désir chez les hommes via les jouets (maquillage, barbies ultra féminines...), les modèles présentés dans les films, livres etc. (le personnage de la fée clochette, par exemple, très sexy), les tenues (maillot de bain deux pièces pour les petites filles, strings pour les pré-ado...), etc. On peut aussi penser, par exemple, aux concours de mini-miss (interdits depuis 2016 aux fillettes de moins de 12 ans en Wallonie).

Changer de regard

Casser les préjugés liés aux violences sexuelles, telle est donc l'urgence face à un tel phénomène. La tâche est ardue puisqu'elle oblige à nous détacher de l'image «rassurante et lointaine» du «monstre pédophile», à regarder autour de nous, et reconnaître qu'au sein mêmes des familles, dans le cercle des proches, sont commises des violences contre les mineur·e·s. Enfin, il s'agit aussi d'écouter les enfants et adolescent·e·s, de repérer les signes (voir encadré), car «il est temps que les victimes soient enfin réellement secourues, protégées et soutenues»⁹.

1. En ligne: www.aidealajeunesse.cfwb.be – recherches Manon Legrand.
2. www.femmesprevoyantes.be.
3. Les associations flamandes Vrouwenraad et «Wij spreken Voor Onszelf».
4. www.memoiretraumatique.org
5. Chiffres Fédération des Centres de Planning Familial.
6. www.pedo.help.fr
7. Voir l'interview de Véronique Le Goaziou sur www.pedo.help.fr.
8. www.yapaka.be
9. Muriel Salmona, *Le livre noir des violences sexuelles*, Dunod, 2013.

Les signes d'appel de violences sexuelles chez l'enfant sont:

1. Un changement brutal de comportement (agitation, tristesse, propos dépressifs, repli, mutisme, pleurs, mise en danger, accidents à répétitions, agressivité...);
2. Des comportements sexuels inappropriés (masturbation compulsive, exhibitions, auto-mutilations sexuelles, comportements et propos sexualisés, desins et jeux sexualisés compulsifs, agressions sexuelles sur d'autres enfants);
3. Des symptômes régressifs (angoisse de séparation, sucer son pouce, parler bébé, balancement, énurésie, perte de l'autonomie...);
4. Apparition soudaines de comportements phobiques (peur du noir, phobies sociales, phobie de l'école, attaques de panique, peur de certains adultes et de situations, peur d'être enfermé, peur de la toilette, d'aller au WC...);
5. Des douleurs, des lésions et des symptômes génito-urinaires et anaux, des douleurs et des troubles digestifs et alimentaires (constipation, encoprésie, nausées, vomissements, anorexie et/ou boulimie...);
6. Des troubles du sommeil, de la concentration et de l'attention, des troubles cognitifs (chute des résultats scolaires, arrêt des activités extra-scolaires);
7. De nombreux enfants victimes traumatisés peuvent ne présenter aucun signe d'appel évident et même paraître hyperadaptés.



Agressions sexuelles dans les institutions

En Belgique, entre 2012 et 2015, 1046 victimes de victimes d'abus sexuels commis par des hommes d'Église se sont manifestées¹. Partout dans le monde, depuis des dizaines d'années, les scandales de violences sexuelles commises au sein de l'Église éclatent. Longtemps passées sous silence, le pape François a reconnu ce samedi 26 janvier 2019 au Panama, dans un message adressé à des prêtres et des séminaristes, que l'Église catholique, «blessée par son péché», «n'avait pas su écouter». La psychologue Leonor Bruny tente d'avancer des explications: «On se demande souvent si les prêtres ont choisi le sacerdoce pour assouvir leurs désirs pédophiles ou si c'est l'isolement amoureux et sexuel qui est à l'origine du passage à l'acte sur les enfants. Aucune de ces deux explications ne semble être juste, le plus probable est que le pédophile voit en l'institution religieuse et dans la vocation religieuse une protection contre ses penchants. Cette protection reste illusoire car le prêtre se trouve dans un rôle privilégié vis à vis de l'enfant. Au même titre que les autres professions où l'adulte a une autorité et un rôle éducatif sur l'enfant, la prêtrise constitue un contexte facilitant. En outre, au sein de l'Église la notion de pardon est très importante. La confession valant l'absolution, il est ainsi possible de perpétrer un comportement sans limites. Le prêtre fautif va s'en remettre à la justice de dieu plus qu'à celle des hommes».

L'école et les institutions sportives ne sont pas en reste. En 2012, l'association *Paroles de femmes* avait réalisé une enquête qui avançait que 70 % des jeunes filles entre 18 et 25 ans avaient subi des violences: 61% au collège ou au lycée et dans 43% des cas, il s'agissait d'agressions sexuelles. Par ailleurs, l'ancien rugbyman Sébastien Boueih, victime de viol pendant sa jeunesse, a déjà recueilli, via son association, des milliers de témoignages de jeunes ayant vécu de telles violences: «Tous les sports sont touchés. Volley, pétanque, football, baseball... Dans toute la France et les DOM-TOM².»

8. Sources: FCPF.

9. Journal du dimanche, interview.

Le cerveau face aux violences sexuelles

La psychiatre Muriel Salmona se penche depuis plusieurs années sur les conséquences psycho-traumatiques des violences sexuelles. Selon elle, leur impact est minimisé, mal connu, mal interprété et donc peu ou mal pris en charge. Il en irait d'un problème de santé publique, d'autant plus que des violences qui ne sont pas soignées se reproduisent de proches en proches et de génération en génération. Retour sur ses travaux afin de comprendre les mécanismes de survie neurobiologiques face à la violence, et les séquelles sur les victimes.

En 2013, paraissait *Le Livre noir des violences sexuelles* écrit par la docteur Muriel Salmona. Fruit de son expérience auprès des victimes de violences, elle y explique que «60% des personnes, en cas de violences sexuelles, et 80% en cas de viols, risquent de développer un traumatisme psychique durable. Les viols sont avec la torture et la barbarie, les événements les plus traumatisants qu'une personne puisse subir»¹. Par ailleurs, de 80% à plus de 90% des personnes alcooliques, toxicomanes, marginal·e·s, prostitué·e·s ont vécu des violences dans leur passé.

Face au stress subi, le cerveau met en place «un mécanisme de sauvegarde exceptionnel». S'il permet de survivre, ce processus génère l'installation d'un grave trouble de la mémoire, appelé «la mémoire traumatique de la violence». Cette «machine à remonter le temps infernale» réveillera plus tard les souvenirs, faisant revivre à la personne la

violence initiale à l'identique, «de façon incontrôlée et envahissante, avec la même terreur, les mêmes douleurs, les mêmes ressentis sensoriels sous forme de flashbacks (images, bruits, odeurs, sensations, etc.)»².

Quand le circuit émotionnel disjoncte

«En situation de danger, tous les êtres humains ont un système d'alarme archaïque dans le cerveau. L'amygdale, centre des émotions dans le cerveau, sécrète de l'adrénaline et du cortisol pour préparer l'organisme à affronter le danger (fuite ou attaque, si la fuite est impossible). L'allumage de l'amygdale est immédiat et inconscient.

Ce n'est que dans un deuxième temps que la partie «pensante» du cerveau (le cortex préfrontal) est activé pour éteindre l'amygdale, en parallèle avec l'hippocampe (le centre de mémorisation des événements pour leur attribuer une valeur et permettre une analyse plus

fine dans le futur). L'activation du cortex pré frontal et de l'hippocampe permet de contrôler la réponse émotionnelle de l'amygdale: comprendre ce qui se passe et trouver des solutions adaptées»³.

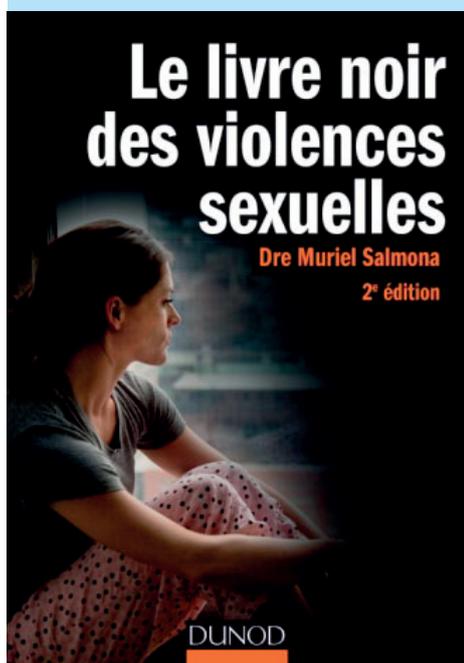
Dans le cas d'un épisode particulièrement violent (attentat, viol...), le système disjoncte, événement qui sera à l'origine de la mémoire traumatique et de la dissociation. «L'amygdale s'allume et sécrète des hormones de stress mais la partie supérieure du cerveau et l'hippocampe ne suivent pas (les deuxième et troisième temps du processus normal sont inhibés)⁴». La victime est alors paralysée, incapable de réagir. Elle pense qu'elle va mourir, le cerveau est en surchauffe et «les taux d'hormones de stress finissent par être si élevés dans l'organisme qu'elles représentent un danger pour le fonctionnement des organes vitaux (c'est pour cette raison qu'on peut faire un arrêt cardiaque ou un arrêt cérébral lié au stress)»⁵.

Les symptômes psychotraumatiques chez l'enfant

Les enfants victimes de maltraitements physiques ou sexuels graves sont souvent dissociés en permanence et étiquetés à tort de débiles mentaux. Cette absence de réaction et cette anesthésie émotionnelle permanente mettent les victimes encore plus en danger de subir des maltraitements et d'être abandonnés. L'absence d'émotion fait que l'empathie en miroir peut ne pas fonctionner du tout. Face à ces victimes dissociées, personne ne ressent spontanément d'émotion, ni n'a peur pour elle; comme elles ne vont pas réagir face à des violences, les agresseurs auront encore moins de limites, les violences seront encore plus répétées.

Les symptômes qui traduisent une grande souffrance des enfants et des adolescent·e·s et qui constituent une preuve des violences subies sont le plus souvent interprétées comme des problèmes de personnalité inhérents à l'enfant: sa mauvaise volonté, son égoïsme, ses provocations, voire sa méchanceté et son caractère vicieux. Et plutôt que de relier ces troubles psychos traumatiques à des violences que l'enfant a subies ou dont il a été témoin, on va trouver de nombreuses rationalisations qui auront bon dos, telles que les crises de l'adolescence, les mauvaises fréquentations, l'influence d'internet, de la télévision...

Extraits de l'ouvrage *Le Livre noir des violences sexuelles*, Muriel Salmona, Dunod, 2013.



L'isolement de l'amygdale par le cerveau est alors la seule parade possible afin de stopper la sécrétion des hormones de stress: «L'amygdale cérébrale est isolée du cortex, ce qui entraîne une déconnexion de la victime avec ses perceptions sensorielles, algiques, et émotionnelles, avec une anesthésie émotionnelle, c'est ce qu'on nomme la dissociation traumatique»⁶.

La dissociation

La dissociation donne à la victime l'impression d'être spectatrice de la scène qui est en train de se jouer, elle ne ressent plus rien. Dans une vidéo postée sur Youtube⁷, la journaliste Marine Périn revient sur son agression (perpétrée par deux hommes dans la rue): «à ce moment-là, ce que je peux vous dire, c'est que je n'étais déjà plus dans mon corps. C'est-à-dire que je voyais la scène d'en haut, exactement comme si je planais au-dessus de la rue. Je la voyais. Je pense que mon cerveau générerait ces images. Et donc, ce que je voyais, c'était moi, mais je n'étais plus dans mon corps, à genoux, complètement inerte, comme un pantin, avec le mec qui faisait ce qu'il voulait». Muriel Salmona explique: «Dans le viol, quand la personne est dissociée, l'agresseur peut dire 'Déshabillez-vous!', et la personne va obéir de manière totalement automatique, déconnectée»⁸.

Cet état de dissociation étant encore mal connu, on imagine souvent que la victime était consentante puisqu'elle n'a pas réagi. Catherine Le Magueresse, ex-présidente de l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail se souvient dans *Marianne*: «Je peux, par exemple, citer le cas d'une magistrate qui, un jour, face à une victime violée trois fois par son employeur, a déclaré: 'Un, vous n'aviez qu'à crier, deux, vous n'aviez qu'à partir!'». Par ailleurs, la personne n'ayant plus d'émotions, «il est difficile de faire preuve d'empathie envers une personne dissociée. Il est fréquent que des personnes dissociées soient considérées comme froides, peu sociables, voire carrément handicapées mentales»⁹.

La disjonction peut aussi créer des troubles de la mémoire (amnésie du traumatisme, partielle ou totale) puisque l'hippocampe est disqualifié et ne peut donc pas enregistrer l'événement de manière consciente. Les victimes ont alors du mal à raconter les événements avec exactitude. D'après Frederic Ward Putman, cité par Muriel Salmona, près de 50% des violences sexuelles durant l'enfance font l'objet de déni ou d'amnésie traumatique sur une période plus ou moins longue.

Le Ruban blanc, de Michael Haneke, 2009.



La mémoire traumatique

Les événements vécus sont donc bloqués dans l'amygdale qui est devenue hypersensible, et qui s'allume dès qu'un élément est en lien avec les violences. Les réminiscences sont déclenchées de façon automatique «par des associations mnésiques, par des stimuli ou des contextes rappelant les traumatismes: cela peut être un bruit inattendu, une porte qui claque, un objet qui tombe; une odeur, un goût, un regard, un mouvement, une voix, un visage, une silhouette, une couleur, une sensation sur la peau, un lieu, une date, un moment de la journée, une surprise même si elle est heureuse...» (...) «La victime revit alors la situation avec la même intensité, sans reconstruction, de façon inchangée, au présent, avec le même effroi, les mêmes perceptions les mêmes douleurs, les mêmes réactions physiologiques. Cela même de nombreuses années après»¹⁰. Muriel Salmona raconte le cas d'une patiente en consultation qui en entendant prononcer le mot «viol» recula violemment en arrière avec un visage épouvanté, les yeux fixant une scène invisible et se mit à avoir des gestes saccadés du bras gauche, le poing serré. Elle revivait en fait la scène de viol où son agresseur était en train d'immobiliser son bras.



«Les évènements vécus sont donc bloqués dans l'amygdale qui est devenue hypersensible, et qui s'allume dès qu'un élément est en lien avec les violences.»

Ces réminiscences peuvent entraîner le même survoltage et le même risque vital que le ou les événement(s) initial(aux), vécus tellement violemment qu'ils peuvent entraîner une nouvelle «disjonction». La mémoire traumatique s'aggrave alors sans cesse par ses propres déclenchements. Muriel Salmona revient sur le cas d'une autre patiente qui revivait l'inceste paternel la nuit, sous forme de cauchemars. Le conjoint de la jeune femme décrivait ainsi les nuits de sa compagne: *«elle disjoncte presque toutes les nuits: avec une phase de fantôme errant, une phase de violence envers elle ou envers moi, une phase d'appel sexuel violent, une phase de retour à l'enfance: pleurs, appels à l'aide à sa maman, cris contre son père. Ce que j'entends la nuit dépasse l'entendement. Puis elle se réveille et ne se souvient de rien, jamais»*¹¹.

Conduites auto-destructrices

Pour échapper à cette souffrance, la victime traumatisée mettra en place, dans un premier temps, deux stratégies:

- *«des conduites de contrôle accompagnées d'une d'hypervigilance avec une sensation de danger permanent, de méfiance et d'état d'alerte, d'importants troubles du sommeil,*

une tension musculaire douloureuse, des troubles de la concentration et de l'attention (le psychisme est focalisé essentiellement sur des activités de surveillance et d'anticipation);
- *des conduites d'évitement destinées à éviter l'allumage de l'amygdale et le déclenchement de la mémoire traumatique, en évitant tout ce qui est susceptible de rappeler les violences (situations, pensées, sensations...)*¹².

Et quand malgré cela, la mémoire traumatique se déclenche, un auto-traitement se met alors en place pour obtenir une disjonction (et une anesthésie émotionnelle), il s'agit de conduites dissociantes, qui sont des conduites addictives à risque, et des mises en danger: *«La victime n'a d'autre choix que d'essayer de retrouver l'anesthésie émotionnelle face à la réminiscence des violences, le psychisme se retrouve à nouveau en état de sidération avec un survoltage et un risque vital. La victime cherche une nouvelle disjonction mais elle n'y arrive plus, puisqu'elle est de plus difficile à atteindre, elle est comme une accoutumance aux drogues dures. La victime va alors la chercher, se faire mal, se taper la tête contre les murs, se mettre en danger, s'alcooliser, se droguer, crier, être violent-e, manger n'importe quoi sans s'arrêter, avoir certaines pensées comme des*

idées suicidaires, des idées d'automutilation, des fantasmes de violences extrêmes qui calment immédiatement la souffrance en coupant toute émotion»¹³. Pour exemple, la psychiatre évoque le cas d'une patiente ayant vécu des violences, qui s'était inventé un délire dans lequel des voisins cherchaient à s'introduire chez elle et à lui nuire. Si dans les premiers temps, une disjonction spontanée mettait fin à sa souffrance, rapidement elle s'est accoutumée, restant seule avec sa détresse, devenant une «toxicomane de son délire de persécution».

Reporter la violence sur les autres

La violence contre soi n'est pas l'unique rempart contre la souffrance: «En termes de stress, les violences exercées sur autrui sont aussi efficaces que les violences auto-agressives, voire plus efficaces car elles bénéficient de l'émotion, et du stress supplémentaires générés par l'horreur de faire à une victime innocente quelque chose d'immoral, d'atroce, voire de criminel (...) Les victimes servent de fusibles de survoltage. S'en prendre à un tout petit enfant innocent pour lui faire subir des violences inhumaines sera extrêmement efficace pour obtenir la disjonction car le psychisme humain est ainsi fait qu'il ne peut supporter, ni intégrer des violences qui remettent en cause les fondements d'une appartenance à l'humanité sans risquer d'en être détruit psychologiquement». En effet, pour Muriel Salmona, «une personne qui n'aurait pas subi de violences traumatisantes n'aurait aucune raison de faire subir à autrui des violences et d'en tirer un bénéfice», ce qui fait bien sûr écho aux écrits de la pédiatre Catherine Gueguen pour qui l'empathie est naturelle¹⁴.

Tout comme pour les violences perpétrées contre soi, l'agresseur traumatisé est aussi un «toxicoman» de la disjonction, car sa mémoire est continuellement rechargée, il cherchera à commettre de plus en plus de violences. Selon Muriel Salmona, les agresseurs se recrutent surtout chez les anciennes victimes de violences subies pendant l'enfance.

Les conséquences psycho-traumatiques

«Quand les victimes n'ont pas pu bénéficier d'aide de leur entourage ou de prise en charge sociale, médicale et psychologique centrée sur les violences et leurs conséquences, l'impact négatif des violences sur leur qualité de vie est considérable. La vie est 'un enfer'; comme le dit une patiente: une sale blague!». Muriel Salmona continue: «c'est une vie de souffrances, d'échecs et de solitude, sans espoir d'amélioration à tel point que, pour nombre de victimes la mort est attendue comme un déli-

vrance». Quels sont les impacts concrets des violences sur les victimes? Voici une liste non exhaustive:

- sur la santé: les plaintes somatiques sont «l'expression des manifestations de la mémoire traumatique corporelle et du stress qui l'accompagne, et aussi l'expression de conduites d'hyper vigilance et d'anticipation anxieuse qui entraîne une grande tension psychique et musculo tendineuse». Les plus fréquentes font état d'une grande fatigue (dans 56% des cas) et de douleurs chroniques invalidantes (dans 40 % des cas); sur une échelle de la douleur de 1 à 10, le niveau est de 6 pour les victimes de violences intrafamiliales et sexuelles¹⁵;
- sur la vie affective: «il est rare que les victimes aient la vie affective qu'elles auraient souhaitée, elles se trouvent seules avec des conduites d'évitement les éloignant de toute intimité, avec la peur d'être trahie, peur des relations sexuelles quand des violences sexuelles ont été commises, peur d'une grossesse (de quelque chose qui est dans son ventre), peur de l'accouchement et d'avoir mal (mémoire traumatique d'un viol); il peut apparaître plus facile d'habiter avec un pervers ou un agresseur qui traitera immédiatement la mémoire traumatique (allumée par le danger qu'il fait courir) en créant un état dissociatif et anesthésiant»;
- sur la sexualité: «pour des victimes de violences sexuelles, particulièrement pendant l'enfance, car tous les gestes à connotation sexuelles sont susceptibles d'activer des reminiscences, cela risque de générer un état de mal-être, des angoisses, une sensation de danger en fonction des violences subies (avec une prise d'alcool ou de drogues, pour être dissocié et anesthésié émotionnellement, recours avant ou pendant les relations sexuelles à des scénarios violents, de viols, de prostitution, des pratiques sexuelles avec violences, sadomasochisme, à risque, en situation prostitutionnelle...);»;
- sur les études et la vie professionnelle: «ces violences sont responsables d'échec scolaire à répétition, d'interruption dans les études, d'orientation catastrophique et d'échecs professionnels. Cela s'accompagne en plus de troubles cognitifs (de l'attention, de la concentration, de la mémoire, de la latérisation), de phobies scolaires, d'un manque de confiance en soi, d'estime de soi». À noter que 50% des personnes ayant subi un traumatisme perdent leur emploi dans les deux années suivant le traumatisme;
- sur la vie sociale: «s'il n'y a pas prise en charge, les victimes risquent des situations extrêmes, usées, sans travail, au chômage de

longue durée, en invalidité, au minimum, en situation de grande précarité de pauvreté, Sdf, alcooliques, toxicomanes, prostituées, inter-nées, emprisonnées».

Prendre en charge

Le tableau est sombre... les troubles psychotraumatiques alimentent le cercle vicieux de la violence, sur soi-même et sur autrui. Pourtant, à l'heure actuelle ces troubles sont peu pris en charge: un audit effectué dans un hôpital universitaire en Belgique, entre janvier 2002 et décembre 2007, indique, par exemple, que 90% des femmes qui ont porté plainte pour agression sexuelle n'avaient pas reçu les soins optimaux (Gilles C. 2010).

Pourtant, selon Muriel Salmona, ces troubles peuvent être traités, et guéris, non via la prescription des traitements psychotropes, souvent prescrits à haute dose pour soigner la souffrance mentale mais avec un traitement qui repose sur l'intégration de la mémoire traumatique à la mémoire autobiographique. Par ailleurs, si la prise en charge se fait dans les 12h, cela peut éviter l'installation d'une mémoire traumatique. Pour la psychiatre, un travail commun entre le/la patient-e et le/la psychothérapeute, («servant de guide et d'éclairer dans les moments les plus difficiles et de 'cortex de secours' - comme un disque extérieur qui reprend le relais en cas de nécessité») doit permettre d'identifier la mémoire traumatique qu'il faut localiser puis patiemment désamorcer; il faut revisiter les violences sans que la sidération envahisse la victime à nouveau, cela avec différents outils:

«Cela peut se faire grâce à la construction d'une analyse précise et pertinente, d'une organisation chronologique cohérente, du déroulement des violences, des mises en scène des agresseurs et du vécu émotionnel et comportemental de la victime qui permettent aux victimes de retrouver le contrôle émotionnel. Pareillement, l'identification de la mémoire traumatique permet aux victimes de séparer ce qu'elles sont de ce qui les colonise et provient des violences et des agresseurs» (...) Il s'agit alors de les libérer de la culpabilité et de la honte et de tout ce que l'agresseur a versé en elle. Elles retrouvent leur personnalité et leur estime d'elles-mêmes. Le but de la psychothérapie est donc de ne jamais renoncer à tout comprendre, à mettre du sens».

Ainsi, si la liste des conséquences des violences sexuelles sur l'individu est étourdissante, il est nécessaire de rappeler que la guérison est possible. Citons à nouveau Muriel Salmona, revenant sur le concept de résilience développé par Boris Cyrulnik: «Oui

La plus grande vulnérabilité des enfants

Les enfants face aux adultes sont dans une situation de grande vulnérabilité et d'assujettissement, du fait de leur dépendance, de leur immaturité, ainsi que de leur manque d'expérience et de connaissance dans le domaine de la sexualité. Les violences sexuelles commises envers les enfants par un adulte de la famille ou par un adulte ayant autorité, constituent de ce fait, en plus de l'atteinte à l'intégrité physique et psychique, un grave abus de confiance et de pouvoir.

L'enfant va être obligé de se construire comme il peut dans un univers violent et incohérent où il est constamment en insécurité. Au lieu de se découvrir et de découvrir le monde, il sera obligé d'assurer sa survie et sa sécurité. Il passera son temps à observer les comportements de son ou ses agresseur(s) pour anticiper les violences et les éviter. Pour que l'enfant se sente en sécurité, il est essentiel que l'agresseur se sente bien, ne soit pas contrarié, cette tâche de survie devient la plus importante et passe bien avant ce qui devrait être les besoins primordiaux, les désirs et intérêts

de l'enfant, ce fonctionnement explique en grande partie le syndrome de Stockholm.

Il sera aussi bien obligé d'intégrer tout un système de règles délirantes imposées par la tyrannie domestique, système en contradiction avec le système extérieur; il devra survivre face aux violences qu'il subit mais il devra aussi survivre face à des troubles psycho traumatiques très importants qui se seront installés de façon chronique. Il ne pourra pas grandir normalement et il présentera, tant qu'il ne sera pas protégé et libéré de la mémoire traumatique de tout ce qu'il a subi, d'importants troubles du développement et de la personnalité. Le formatage imposé par le tyran sur un enfant entraîne chez l'enfant devenu adulte une hyper adaptation aux moindres désirs d'autrui. Adulte, il reste essentiel de ne jamais contrarier quiconque au risque de se sentir en grand danger, par allumage d'une mémoire traumatique de violences exercées par le tyran de son enfance.

Extraits de l'ouvrage *Le Livre noir des violences sexuelles*, Muriel Salmona, Dunod, 2013.



Muriel Salmona

à la résilience si les personnes sont accompagnées et oui à la résilience si les agresseurs ne bénéficient pas d'une immunité totale».

1. *Le Livre noir des violences sexuelles*, Muriel Salmona, Dunod, 2013.
2. www.memoiretraumatique.org
3. www.apprendreaeducuer.fr
4. *Le Livre noir des violences sexuelles*, Muriel Salmona, Dunod, 2013.
5. idem
6. www.memoiretraumatique.org
7. www.mariannekuhni.com
8. www.marianne.net
9. www.apprendreaeducuer.fr
10. *Le Livre noir des violences sexuelles*, Muriel Salmona, Dunod, 2013.

11. Idem.
12. www.memoiretraumatique.org
13. *Le Livre noir des violences sexuelles*, Muriel Salmona, Dunod, 2013.
14. Dr Catherine Gueguen, *Vivre heureux avec son enfant, un nouveau regard sur l'éducation au quotidien grâce aux neurosciences affectives*, Robert Laffont, 2015.
15. Étude pilote des Hauts-de-Seine, 2008.

Plainte pour viol: un processus éprouvant

Tabou social, manque de preuves, souffrances psychologiques, lourdeur de la procédure judiciaire. Porter plainte quand on est victime de viol relève du parcours du combattant.

«7.000 viols de mineurs sont officiellement recensés chaque année, soit presque 20 par jour» et «la moitié des victimes de viols et d'agressions sexuelles ont moins de 12 ans. Seulement 2% des cas donnent lieu à une condamnation» (L'Obs, 21 octobre 2018). Ces chiffres sont français. Ils ont été rappelés par des personnalités d'horizons divers dans une pétition adressée au président français Emmanuel Macron.

En Belgique, nous ne disposons pas de données chiffrées sur la question. Mais le constat est le même: peu de victimes portent plainte et un nombre infime de dépôts de plaintes pour agressions sexuelles aboutit à une condamnation, comme le rappelaient plusieurs intervenant·e·s dans le domaine de l'aide aux victimes dans une carte blanche au Vif «Violences sexuelles: alerte à la banalisation et au déni» en avril dernier.

Parler, c'est prendre un risque

Plusieurs freins expliquent que le fait de porter plainte relève du parcours du combattant pour les victimes. Dans les cas d'inceste, majoritaires quand on parle de viols sur mineurs, «il est extrêmement difficile pour les victimes de dénoncer des membres de leurs familles, dont elles dépendent. L'enfant, et/ou l'adolescent·e, est pris/pris·e dans des conflits de

loyauté qui lui apparaissent bien souvent inextricables», explique Lily Bruyère, coordinatrice de SOS Inceste, association basée à Bruxelles qui accompagne les victimes d'inceste. «Il faut aussi tenir compte de chantages et des menaces exercés sur l'enfant», ajoute-t-elle, «parler, c'est prendre un risque, c'est briser une omerta familiale et sociale». Selon le rapport de l'Association internationale des victimes de l'inceste, 90% des victimes ne portent pas plainte.

De plus, les enfants abusés sexuellement peuvent développer un «oubli durable des faits subis». Si bien que quand ils veulent porter plainte, des années se sont écoulées et il est parfois trop tard... C'est la raison pour laquelle SOS Inceste voudrait rallonger le délai de prescription aujourd'hui fixé à 15 ans, dès la majorité.

Il existe aussi dans le secteur de l'aide à l'enfance en danger un processus de «déjudiciarisation». «Il n'y pas d'obligation légale pour nos équipes de signaler les faits si elles peuvent assumer seules ou avec l'aide d'un tiers la protection de l'enfant», explique Aurore Dachy, gestionnaire de projet au service SOS Enfants de l'ONE, venant en aide aux enfants victimes de maltraitance. Sauf si l'enfant est en danger. Ceci explique aussi pourquoi

un tas de situations ne se retrouvent jamais judiciairisées via les équipes SOS Enfants. Comment se mesure alors le danger? «On est parfois face à des mères (la moitié des situations qui parviennent à SOS enfant le sont via des non-professionnels (la majorité des cas concerne des mères), le reste par des professionnels comme le SAJ, le PMS, mais aussi les hôpitaux) qui refusent de porter plainte car l'auteur des faits est son mari. Dans ce cas, l'équipe pourrait être amenée à déposer plainte car la mère n'est pas protectrice. Dans d'autre cas, on remarque que nos équipes peuvent être en mesure de faire un travail psycho-social avec la famille ou les auteurs». Les professionnel·le·s se mettent alors en contact avec des services du secteur médico-psycho-social ou le SAJ.

Un dispositif d'accueil particulier pour les mineur·e·s

Si le rôle de la police en terme d'accueil de la victime est souvent montré du doigt dans le cas des violences conjugales - la banalisation et la minimisation des violences, la responsabilisation de la victime, ou encore méconnaissance et non-reconnaissance des violences (lire à ce sujet l'enquête de Vie féminine: Violences faites aux femmes: pourquoi la Police

doit jouer son rôle, 2018), en est-il de même pour les mineur-e-s? «La situation est différente, explique Jean-Pierre van Boxel, collaborateur à la Direction de la Police de Proximité, Jeunesse, Mœurs et Prévention, «c'est exceptionnel qu'une victime se présente directement, ou que quelqu'un se présente avec une victime. En général, les personnes qui viennent aux commissariats viennent dénoncer des faits». Le parquet mandate alors un policier spécialisé. «La victime ne se retrouve donc pas directement face à un officier de garde qui pourrait manquer de connaissances et d'expériences sur ces problématiques sensibles», poursuit-il.

Pour les plaintes de mineur-e-s, un schéma particulier a été mis en place depuis une vingtaine d'années: l'audition audio-filmée. Elle est obligatoire pour les enfants de moins de douze ans, au-dessus ils peuvent choisir. Cette audition se déroule dans un local spécialisé où tout est enregistré. La personne qui réalise l'entretien - formée et sur base volontaire- doit le faire de la façon la plus respectueuse et la moins suggestive possible. L'enfant est seul ou accompagné par une personne de son choix, membre de la famille ou assistant social. «L'intérêt d'un tel dispositif est qu'on entend les victimes une seule fois, qu'on ne doit pas faire répéter l'enfant, comme ça pourrait être le cas lors d'une déposition normale. C'est pour éviter la victimisation secondaire», explique Jean-Pierre van Boxel, qui ajoute que cela permet aussi «de montrer cette vidéo au procès sans que la victime ne doivent se présenter». Et ainsi donc éviter une potentielle emprise de l'agresseur.

Une méthode approuvée par Lily Bruyère, qui déplore en revanche le recours à la médiation dans les services d'aide à la jeunesse, c'est-à-dire la confrontation auteur-victime. «Une façon de faire ancestrale, surtout dans les cas d'inceste», déplore Jean-Pierre van Boxel. «Un seul regard peut faire changer d'avis l'enfant», souligne Lily Bruyère.

L'importance des preuves

Une fois que la victime porte plainte, encore faut-il des preuves... Pour la raison de l'écart entre temps psychologiques et temps judiciaires évoquée ci-dessus, celles-ci sont bien souvent absentes. Dans le cas des viols, le prélèvement doit se faire dans les 72 heures, et l'enfant arrive bien souvent au-delà de cette échéance dans les services compétents.

Nous sommes donc souvent en présence

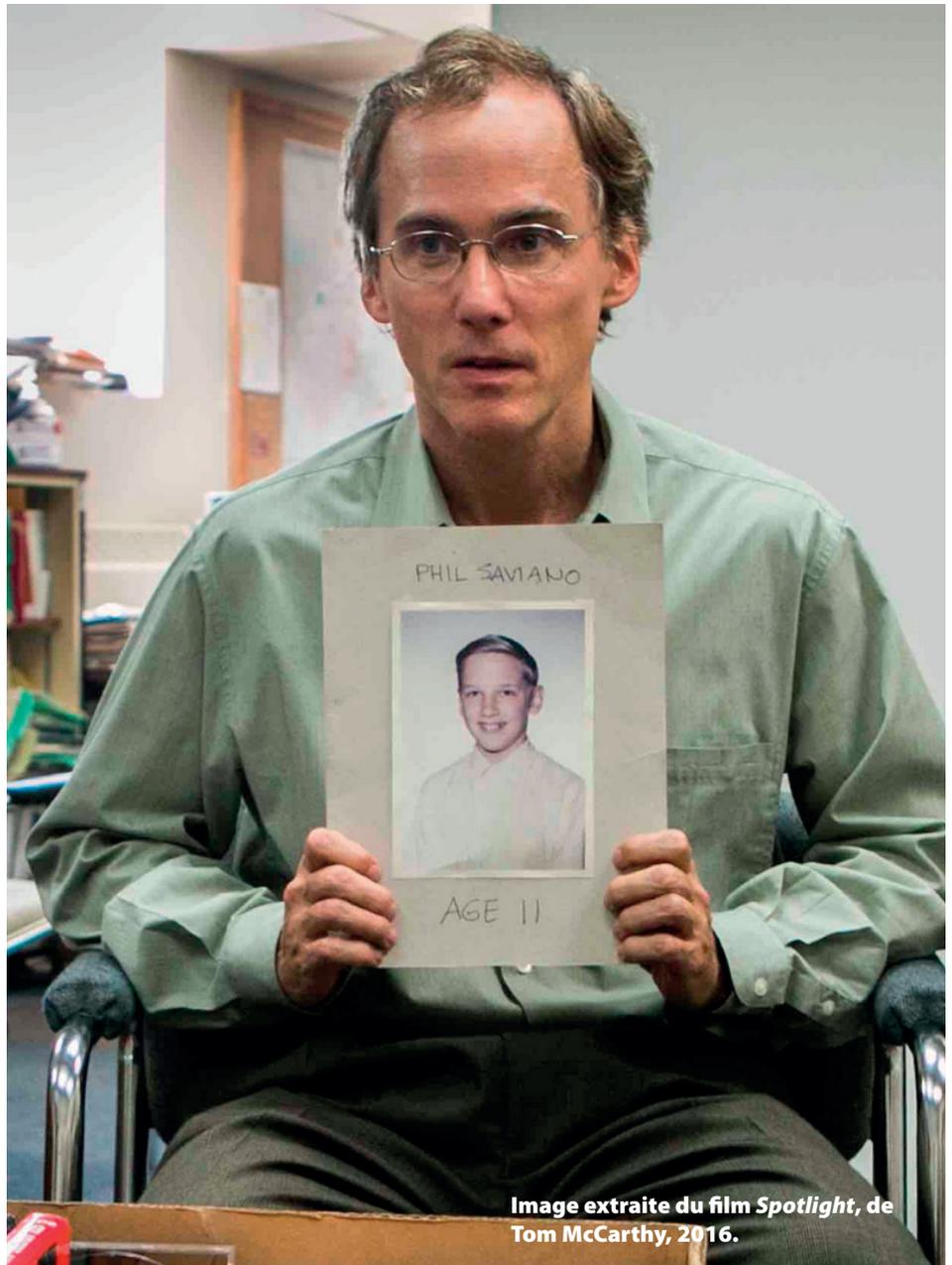


Image extraite du film *Spotlight*, de Tom McCarthy, 2016.

de situations où c'est la parole de l'enfant contre la parole de l'adulte. Par conséquent, le doute peut s'inviter (voir à ce sujet le reportage *Viol incestueux, La parole à Zoé*, TF1, 20 janvier 2019. Les journalistes ont suivi les enquêteurs de la brigade de protection des mineur-e-s de Grasse) Comme l'explique la sociologue Véronique Le Goaziou interrogée dans ce dossier, «il existe une alternance de périodes où l'on accordait une forte crédibilité à la parole de l'enfant et de périodes où au contraire l'on suspectait des mensonges pouvant conduire à de faux crimes. Ces controverses qui peuvent sembler anciennes sont

loin d'avoir disparu aujourd'hui et la question de la parole de l'enfant, en matière de violences sexuelles, demeure controversée». Le fantôme de l'affaire Outreau plane encore sur les institutions judiciaires. La parole des proches, en majorité des femmes, peut également être mise en doute par le syndrome d'aliénation parentale, théorie élaborée par psychiatre américain Richard Gardner en 1985 selon laquelle un parent aliénant endoctrine son enfant en vue d'obtenir la garde. Totalement décriée pour son caractère sexiste¹ et non scientifique, cette théorie - très appréciée des pères masculins



Image extraite du film *Polisse*, de Maiwenn, 2011.

nistes, «influence des magistrats français et les amène à punir celles et ceux qui signalent les agressions sexuelles sur mineurs et à blanchir les agresseurs», dénonçait Patrick Jean, auteur et réalisateur spécialiste de la domination masculine².

La procédure judiciaire s'avère longue et lourde. Avec une forte probabilité que l'auteur ne soit pas condamné au bout du compte. Selon Aurore Dachy, «sans pour autant considérer que la judiciarisation est inutile, nous remarquons qu'il est parfois violent de faire tout le parcours et de voir que la personne qui a commis les faits n'est pas condamnée». Un constat qui n'est pas partagé par Jean-Pierre Van Boxel. «C'est une question d'ordre public: Je pense évidemment au mal-être de l'enfant - et à l'importance d'un suivi psycho-social - mais je pense aussi que si le suspect n'est pas signalé, il pourra faire d'autres victimes». En l'absence de preuve comme l'ADN, «les équipes se tournent vers des témoignages, enquêtent sur l'ambiance familiale», ajoute l'inspecteur. Et d'ajouter que si la charge est insuffisante dans un dossier, «les dossiers peuvent s'accumuler à l'encontre d'un auteur». Pour Lily Bruyère, qui accompagne des victimes en justice, la reconstruction ne passe pas seulement par la condamnation, mais il est important que soit reconnu aux victimes d'inceste «qui ressentent souvent un sentiment de culpabilité et /ou de honte» leur statut de victime. «Il est essentiel qu'un interdit, celui de la Loi, leur soit signifié» ajoute la coordinatrice de SOS Inceste Belgique ASBL.

Les acteur/trice/s rencontré·e·s s'accordent tous en revanche pour une amélioration de la prise en charge, tant psychosociale que judiciaire. Une «prise en charge globale

et coordonnée» par les différents services concernés, qui pourrait par exemple passer par une systématisation des examens gynécologiques des enfants reçus aux urgences ou dans les services spécialisés comme SOS Enfant. «Aujourd'hui, cela dépend encore du bon vouloir du professionnel», observe Aurore Dachy. Du côté de la police, on demande plus de moyens: «La formation est meilleure qu'avant, mais les équipes famille et jeunesse manquent de personnel», déplore Jean-Pierre van Boxel. Les projets mis en place à Gand, Liège et Bruxelles il y a un an, de Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles proposant une prise en charge médicale, médico-légale ainsi qu'un soutien et un suivi psychologique aux victimes de violence sexuelle sont vus comme bonne piste.

1. «Gardner se base aussi sur une théorie ouvertement sexiste», ont souligné Oriana Simone et Gaëtane de Crayencour, membres de Fem&Law, association d'avocates et de juristes féministes, à l'occasion de la journée d'étude sur «le traitement judiciaires des violentes faites aux femmes» organisée à l'Université des femmes le 9 novembre 2017. «Pour lui, 90 % des parents aliénants sont des femmes car les femmes, en tant que 'sexe faible' ne supporteraient pas la rupture et utiliseraient les enfants», ont dénoncé Oriana Simone et Gaëtane de Crayencour.
2. Lire Le Syndrome d'Aliénation Parentale, un négationnisme de l'inceste validé par les tribunaux français, HuffPost, 2 juin 2016. Lire aussi Patrizia Romito, Micaela Crisma, Les violences masculines occultées: le syndrome d'aliénation parentale, Empan 2009/1 (n° 73), p. 31-39.

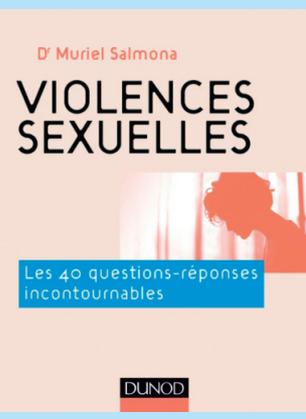
pour aller plus loin

OUVRAGES

Le Livre noir des violences sexuelles

Muriel Salmona, Manuel Leonetti, Dunod, 2018.

Les violences sexuelles, familiales, conjugales sont une réalité toujours peu prise en considération par les acteurs médico-sociaux et politiques. Or les conséquences psycho-traumatiques de ces violences sont énormes en termes de santé publique. Cet ouvrage entend dénoncer ce silence et cette démission pour permettre aux victimes d'être réellement et efficacement traitées. Un livre document qui éclaire, explique et interpelle!



Violences sexuelles: Les 40 questions / réponses incontournables

Muriel Salmona, Dunod, 2015.

Qui sait que 81 % des victimes de violences sexuelles ont subi les premières violences avant l'âge de 18 ans? Qui sait qu'une femme sur 5 et un homme sur 14 ont subi des agressions sexuelles dans leur vie? Que plus de 250 000 viols sont commis chaque année en France essentiellement par des proches et dans tous les milieux sociaux? Qui sait que l'impact des violences sexuelles sur la santé des victimes est majeur à court, moyen et long termes?

Dénoncer les idées fausses, le déni et la loi du silence, demander que les droits des personnes victimes soient respectés, pour qu'elles soient protégées, reconnues et soignées, donner des outils pour mieux les comprendre et en être solidaires, c'est l'objectif de ce livre.

ACCOMPAGNEMENT

S.O.S. Inceste Belgique

S.O.S. Inceste est une association dont l'objectif est de venir en aide aux victimes d'agressions sexuelles intrafamiliales. Accueil, écoute, accompagnement pour les personnes victimes d'inceste. Tél.: 02/646.60.73 - 0484/64.49.10

SOS VIOL

SOS VIOL

L'ASBL SOS VIOL assure un accueil et un suivi à toute personne concernée par la problématique des agressions sexuelles. SOS VIOL offre différents espaces de parole:

- une écoute téléphonique dans l'anonymat aux personnes victimes mais également à l'entourage de celles-ci. Les professionnel-le-s ont également la possibilité de s'y adresser;
- un soutien psychologique sous forme d'entretiens individuels;
- une information juridique au sujet de la plainte, de la procédure judiciaire, de la loi;
- un accompagnement social

dans les administrations et les services sociaux, la Police et le Parquet.

Par ailleurs, SOS VIOL propose des séances de sensibilisation pour les étudiant-e-s et les professionnels et ce sur demande adressée à l'équipe.

www.sosviol.be
Tél.: 0800/98.100
Tél.: 02/534.36.36

Fem&L.A.W.

Fem&L.A.W. est une association de femmes, juristes et féministes, créée dans le but de faire évoluer le droit vers l'égalité entre les femmes et les hommes: ses membres partagent le constat que, malgré ses principes et apparences de neutralité, le droit demeure discriminatoire envers les femmes. next.femandlaw.be/
info@femandlaw.be

fem & law
women's rights watch

LIVRES POUR ENFANTS

«Petit Doux n'a pas peur»

Marie Wabbes, La Martinière, 2016. Petit Doux et Gros Loup jouent souvent ensemble, mais Gros Loup va quelquefois trop loin. Il profite parfois de sa taille pour faire des choses à Petit Doux même quand il dit non. Ce dernier a peur et n'ose pas protester. Petit Doux finira pourtant par dire à tous comment se comporte son «ami». Un livre pour apprendre aux plus petits à dire non et leur montrer qu'ils ont le droit de parler des violences physiques ou verbales dont ils pourraient faire l'objet.

Pour les moins de 4 ans

Le petit livre pour apprendre à dire NON!

Serge Bloch, Les petits livres, 2016. Apprendre à dire NON aux petites maltraitances de tous les jours calmement mais fermement pour savoir se faire écouter, respecter, aider et pouvoir se défendre en cas de grandes maltraitances. Un petit livre pour se connaître et s'affirmer...

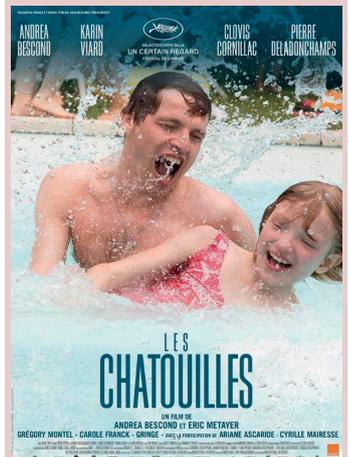
À partir de 7 ans.

FILMS

Les Chatouilles

Andréa Bescond et Eric Métayer, 2018.

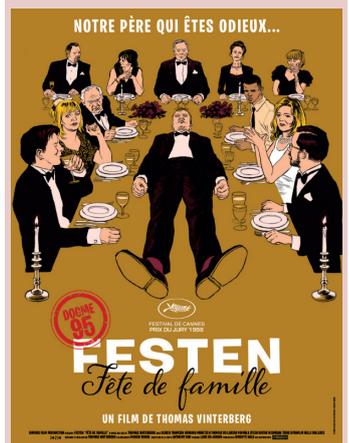
Il s'agit de l'adaptation de leur pièce de théâtre Les Chatouilles ou la Danse de la colère. Odette a huit ans. Elle est passionnée de danse. Mais un jour, un ami de la famille la viole, ce qui change le cours de sa vie. Comment devenir une grande danseuse et se reconstruire?



Festen

Thomas Vinterberg, 1998.

Helge fête ses 60 ans. À cette occasion, il invite toute sa famille dans une grande maison. Au cours de la soirée, certaines vérités difficiles à entendre sont révélées. Au cours du dîner, le fils aîné, Christian, est invité à dire quelques mots...



Après l'école?

Des projets innovants pour une insertion socioprofessionnelle

Le parcours des jeunes placés dans l'enseignement spécialisé peut être semé d'embûches. Après une scolarité en dehors des sentiers battus, comment s'effectue la transition vers la vie active?

Le passage vers le monde professionnel est source de nombreux questionnements pour les élèves. Dans quelle voie se lancer? Comment se former? À qui s'adresser? Nombre de questions que les jeunes issus de l'enseignement spécialisé se posent également, avec parfois de grandes appréhensions. Afin de les accompagner dans ce cheminement, de nombreuses initiatives ont vu le jour. Nous avons rencontré Marco Giannoni et Catherine Demoulin de l'asbl SOS Jeunes-Quartier Libre AMO (Aide en Milieu Ouvert), située à Ixelles, qui ont mis sur pied un projet de transition pour les jeunes de l'école Edmond Peters¹.

Éduquer: Quelle est la genèse du projet?

Catherine Demoulin: De nombreux jeunes, ayant terminé leur cursus scolaire à l'école Edmond Peters, revenaient régulièrement vers nous avec beaucoup de questions et d'incertitude quant à leur avenir professionnel. Il leur était difficile d'avoir accès à des informations pertinentes, à des lieux d'accueil où ils se sentaient bien accueillis. Une fois l'école terminée, ces jeunes se trouvaient perdus dans des grosses structures liées à l'emploi où l'accueil y est plus impersonnel qu'à l'école.

Éduquer: Quelle était la situation de ces jeunes?

C.D.: On s'est rapidement rendu compte qu'il y avait une

grande méconnaissance des jeunes quant au monde du travail. Ils revenaient systématiquement avec des informations erronées et, au final, ne savaient plus se positionner. Et jusque là, ils avaient été encadrés par l'école, maintenant, ils devaient se débrouiller seuls. Réciproquement, on s'est rendu compte que le secteur de l'insertion socioprofessionnelle ne connaissait pas la réalité de l'enseignement spécialisé. Au final, on était face à une situation de méconnaissance mutuelle qui engendrait un immobilisme assez fort. De ce constat est née l'idée d'accompagner des jeunes issus de l'enseignement spécialisé vers la vie active.

Éduquer: Les jeunes n'étaient donc pas suffisamment préparés à leur entrée dans la vie active?

C.D.: Des séances d'information sont tout de même organisées à l'école, par les centres PMS, en partenariat avec le secteur de l'insertion socioprofessionnelle (Le Phare, Actiris...) pour les écoles spécialisées, mais ces dernières sont souvent perçues comme trop denses et obscures par les jeunes. Suite aux échecs de ces séances, l'AMO a proposé de mettre sur pied des séances d'information et de rencontres plus adaptées à ce type d'enseignement. L'idée était de créer un espace pour réfléchir à ce qui se passe après l'école, où on se projette dans l'avenir et où on fournit des éléments d'information permettant aux jeunes

de s'orienter plus efficacement. La préoccupation majeure était de toujours s'ancrer dans la réalité des jeunes. De quoi ont-ils besoin? Qu'est-ce qui est possible après l'école? Comment avoir des personnes de contact dans les lieux ressources?

Éduquer: Quels sont les résultats de ces animations-rencontres? Comment sont-elles accueillies par les jeunes?

C.D.: Il faut constamment être vigilant à l'hétérogénéité des publics issus de l'enseignement spécialisé. Il faut montrer tout ce qu'il est possible de faire mais ne pas cloisonner ou enfermer les jeunes dans des voies qui ne leur plaisent pas. Chaque élève doit avoir la possibilité de choisir de quoi sera fait son avenir. Le projet doit être porté par le jeune, ce ne doit pas être quelque chose qu'on lui impose. C'est pourquoi il est important de respecter le fait que certains jeunes n'ont pas forcément envie de chercher un emploi.

Éduquer: Avez-vous eu connaissance d'autres projets de ce type?

Marco Giannoni: Les initiatives de ce genre ont fait des petits sur le terrain, au niveau européen, ensuite à un niveau plus régional. Il y a un effet d'intérêt qui a débuté il y a plusieurs années avec une conjonction de réalités et de moyens qui a fait que certains projets ont vus le jour.

«Certains parents associent l'école à leur propre échec scolaire, ce qui peut les inciter à ne pas participer à la vie de l'école.»

Éduquer: Y a-t-il une ligne de conduite commune dans ces différents projets?

M.G.: Il y a plusieurs manières d'aborder la question de la transition des jeunes issus de l'enseignement spécialisé. Il n'y en a pas une plus légitime que l'autre. Elles doivent juste répondre à la réalité de terrain dans laquelle elles s'implantent. Il y a sans doute d'autres approches, peut-être plus spécifiques, dans d'autres écoles qui sont très intéressantes.

Éduquer: Quel est le rôle des parents par rapport à cela?

C.D.: On remarque que les enfants qui jouissent d'un grand soutien parental vivent des histoires qui se déploient le mieux. Inversement, dans les familles où les parents n'ont pas les moyens de suivre et d'accompagner leurs enfants dans cette phase de transition, on constate que les jeunes peuvent être plus perdus. Certains parents associent l'école à leur propre échec scolaire, ce qui peut les inciter à ne pas participer à la vie de l'école. Par ailleurs, il n'est pas toujours évident de comprendre ce qu'est l'enseignement spécialisé, comment il fonctionne et quels sont les modes de transition après l'école.

Éduquer: Que pensez-vous de l'orientation des jeunes vers l'enseignement spécialisé?

M.G.: L'AMO n'a pas de prise sur l'orientation des jeunes qu'elle accueille. Nous avons peu de pouvoir sur les mécanismes de prise de décision, sur ce moment où le choix s'opère entre l'enseignement ordinaire et le spécialisé. On constate qu'il y a des difficultés rencontrées en classe par le jeune mais on ne sait pas où elles se situent... Parle-t-on de difficultés d'apprentissage, de langue?

Éduquer: Selon vous, tous ces enfants ont leur place dans ce type d'enseignement?

M.G.: De là où on est, nous avons peu d'éléments pour pouvoir parler de cela. On ne peut pas se prononcer. On n'est pas compétents, en termes de diagnostic et de compétences psycho-médico-sociales, ce n'est pas notre métier et donc on ne peut donner qu'un avis tronqué. Ce qui nous importe c'est de rendre les jeunes les plus conscients pos-

sible de leur situation, et des possibilités pour la suite.

C.D.: L'école attend les jeunes sur certaines compétences, à un certain moment donné de leur évolution. Cette conception de l'enseignement ne prend sans doute pas compte du jeune dans sa globalité. Pourquoi un enfant est orienté vers l'enseignement spécialisé? C'est une question difficile et délicate. Pourquoi cet enfant là? Quel est son parcours, son vécu? Certains jeunes remettent en question cette orientation. Ils ne comprennent pas pourquoi ils sont là. Ils ne comprennent pas ce choix qui, selon eux, est stigmatisant, discriminant. Ils remarquent également le fait qu'ils sont, pour beaucoup, issus de l'immigration. Par la suite, certains ont tendance à cacher le fait qu'ils sont issus de l'enseignement spécialisé par peur d'être discriminés. Dans tous les cas, on est là pour les soutenir dans ces questionnements, leur donner une place et leur offrir la possibilité d'être entendu.

Éduquer: Constatez-vous beaucoup de retour vers l'enseignement ordinaire parmi les jeunes que vous accueillez?

C.D.: Nous expliquons qu'il y a la possibilité d'un retour vers l'enseignement ordinaire. Certains émettent le désir de reprendre leur cursus dans l'ordinaire, d'autres pas. Leurs parcours sont parfois difficiles. Certains obtiennent leur CESS, d'autres se réorientent vers des formations qualifiantes, d'autres arrêtent leurs études pour s'orienter vers un travail adapté. Il y a une multitude de parcours avec différentes bifurcations, des réussites et des échecs... C'est très diversifié. Ce qui nous importe c'est qu'ils puissent le vivre le mieux possible en ayant toutes les cartes en main pour mener à bien leurs projets.

1. L'établissement organise un enseignement spécialisé de type 1, forme 3. Sont donc accueillis des enfants présentant un retard mental léger.



SOS Jeunes-Quartier Libre AMO

Née il y a 17 ans, SOS Jeunes-Quartier Libre AMO est un service en milieu ouvert reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'aide à la jeunesse. Suivant sa mission de prévention, le but de l'AMO est de travailler sur le terrain afin d'éviter les ruptures des jeunes avec leur environnement (familial, culturel, scolaire...). Travaillant sur deux axes d'intervention à travers l'aide individuelle et un travail communautaire, l'AMO met sur pied des projets permettant de relier des questionnements individuels à des projets collectifs de prévention.

Dans son travail, l'AMO garde pour ligne de conduite l'accueil, l'écoute et le soutien des jeunes. Grâce à leur présence et leur écoute, les travailleurs sociaux de L'AMO ont établi une relation de confiance avec les jeunes, leur offrant un espace et une assistance tout au long de l'année.

VIDÉO: Et maintenant, que vais-je faire?

La vidéo, «Et maintenant, que vais-je faire?», est un outil créé par SOS Jeunes-Quartier Libre AMO. Utilisé lors de séances d'animation, la vidéo propose de retrouver une dizaine de jeunes fraîchement sortis de l'enseignement spécialisé, l'occasion de revenir sur leurs parcours, leurs projets, leurs ressentis. Un bel outil qui permet aux élèves de prendre mieux conscience des enjeux de «l'après-école».



Histoire de la mixité filles/garçons à l'école - de 1830 à 1911

Il ne viendrait plus à l'idée de personne, aujourd'hui, de s'opposer à la mixité filles/garçons à l'école. Pourtant, il faudra attendre 1984 pour que la mixité soit effective dans tous les réseaux de la Communauté française. Retour, en deux épisodes, sur la mise en place d'une même école pour les filles et les garçons.

La séparation filles/garçons préconisée dès la création de la Belgique

La question de la coéducation des sexes (ainsi désignait-on, au tournant des XIX^e et XX^e siècles, le fait de réunir dans une même école, dans une même classe, des garçons et des filles pour leur apprendre à lire et à écrire) est posée dès les premières années de l'indépendance. La loi organique de 1842 ne dit rien à ce propos mais il avait été entendu lors des discussions de la loi que les autorités feraient le nécessaire pour développer un enseignement spécialement pour les filles. Le ministre de l'Intérieur Jean-Baptiste Nothomb, responsable de l'enseignement, déclarait à la Chambre le 15 août 1842: *Un premier point, c'est la séparation des sexes. Il faut, autant que possible, arriver à avoir un enseignement pour les filles. Telle doit être la tendance du gouvernement mais il est impossible de rien écrire à cet égard dans la loi.*

Dans les années qui suivirent, le Département de l'Intérieur prit des dispositions pour faciliter la désignation d'institutrices par les communes¹. En 1845, le Ministre interdisait à l'instituteur communal d'admettre des filles dans son école lorsque dans la localité il existait une école destinée aux enfants du sexe féminin². Cette décision ne pouvait que plaire aux évêques qui, en juin 1846, publiaient un arrêté contenant les dispositions suivantes: *Le mélange des sexes dans une même école est un point qui exige de la part des instituteurs une sollicitude spéciale: cette sollicitude doit s'accroître naturellement en raison de l'âge des élèves. S'il n'est pas possible d'avoir une séparation complète, la distribution de l'école sera telle que les enfants de sexe différent soient suffisamment séparés et ne se voient pas en face*³.

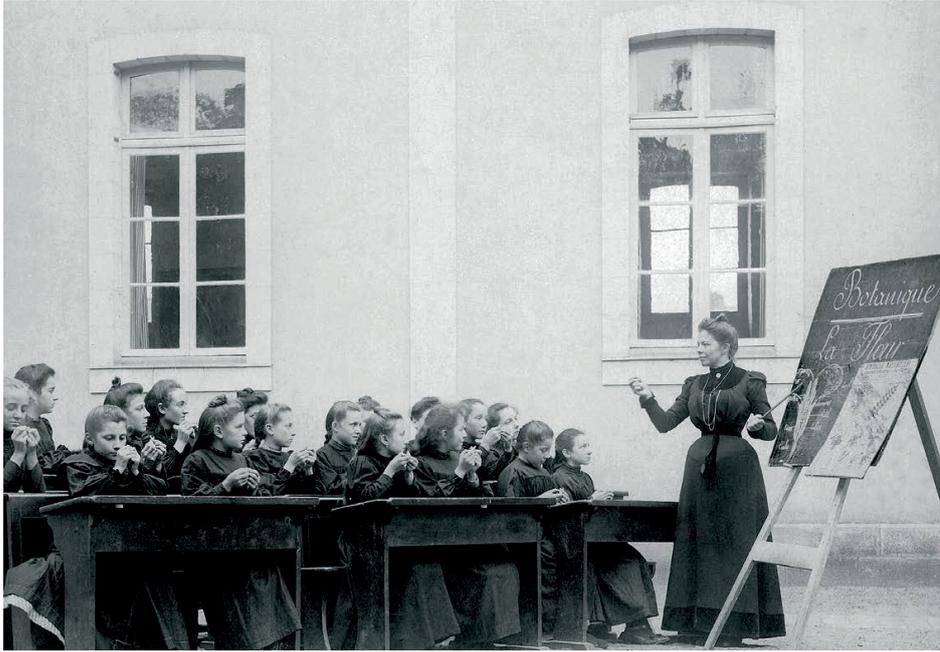
La politique d'une séparation des sexes se heurtait cependant à des difficultés: il fallait former des institutrices. Or, la loi de 1842 n'avait pas prévu l'organisation d'un enseignement normal pour former des institutrices. Il faudra attendre 1874 pour voir s'ouvrir la première école normale de l'État

à Liège. La plupart des élèves institutrices étaient formées jusqu'alors, et même après cette date, dans des institutions privées ou adoptées, c'est-à-dire religieuses⁴.

On note cependant à partir du milieu du XIX^e siècle, dans plusieurs localités du royaume, une volonté de propager l'enseignement primaire pour les filles. Ce fut le cas notamment à la Ville de Bruxelles. Les écoles primaires étaient une vingtaine à la veille de la déclaration de la guerre, destinées soit aux garçons, soit aux filles. Elles étaient ou juxtaposées sous une seule façade comme à la rue du Canal ou face à face comme à la rue des Six-Jetons⁵.

Le point de vue officiel des évêques sur la mixité

La position des évêques sur le sujet de la mixité était claire; elle devait être combattue. Ils justifiaient notamment leur position en affirmant que *l'instituteur peut donner l'instruction à la jeune fille, la femme seule peut lui donner l'éducation*⁶. Pour combattre la mixité, des inspecteurs diocésains n'ont pas hésité à prendre des mesures radicales. En novembre 1844, le ministre de l'Intérieur J.-B. Nothomb avait dû répondre à une plainte d'un instituteur confronté à la décision d'un ecclésiastique, qui avait exclu d'une école primaire toutes les jeunes filles. Sans trop se soucier du sort de ses élèves féminines, le plaignant, très matérialiste, expliquait que cette mesure lui avait fait perdre des droits d'inscriptions! Après s'être informé et avoir consulté l'évêque, le ministre concluait que *la mesure, quelle que soit l'autorité qui l'a provoquée, est bonne en elle-même et je pense qu'il y a lieu de la maintenir*⁷. En 1875, l'évêque de Malines reconnaissait avec une vive satisfaction un accroissement du nombre d'écoles spécialement réservées aux filles. Mais il déplorait que, dans certaines écoles primaires, l'instituteur eût confié à une institutrice les enfants en bas-âge et s'était réservé l'instruction des garçons et des filles: *C'est là un abus d'autant plus regrettable que ces dernières ont un besoin tout spécial d'être élevées par*



École de filles de Baugé, Leçon de choses: botanique, vers 1900. Carte postale. Photographie anonyme.

une personne de leur sexe... On devrait faire cesser cet état de choses⁸. L'évêque de Gand regrettait, pour sa part, qu'on eût construit (dans la Ville de Gand sans doute) un certain nombre d'écoles, appelées géminées, pour garçons et pour filles. Il considérait que ces écoles juxtaposées étaient dangereuses pour la moralité des élèves. Il demandait donc au ministre que la séparation des sexes fût prescrite partout où il y avait un personnel suffisant, notamment dans les écoles dirigées par un instituteur assisté d'une sous-institutrice. Il citait, sans les nommer, deux localités de la province de Flandre Orientale où, malgré l'existence d'une école religieuse adoptée de filles, l'administration communale persistait néanmoins à admettre des filles à l'école communale des garçons⁹. Le chef du diocèse de Liège exprimait en 1866 un avis semblable: *Lorsqu'à côté d'une école mixte communale, il existe une école libre destinée exclusivement aux filles, on comprendrait la conduite du curé si, en vue des avantages résultant de la séparation des sexes, il s'efforçait de faire partager son opinion par ses paroissiens et s'il les engageait à retirer leurs filles de l'école mixte pour les confier à l'enseignement des religieuses. L'évêque ajoutait néanmoins, qu'il blâmerait toujours l'emploi de moyens violents en vue de réaliser ce but¹⁰. C'est évidemment au nom de la morale que les évêques condamnaient la mixité. Bien souvent, ils émettaient des recommandations à propos du comportement des enseignants-e-s. L'évêque de Liège expliquait que les institutrices devaient comprendre que leur participation à certains divertissements (sans préciser lesquels) était de nature à ruiner*

leur influence morale et présentait même parfois des dangers pour leur réputation, surtout lorsqu'elles sont éloignées de leur famille¹¹. Les instituteurs étaient également tenus d'avoir un comportement irréprochable conforme à «l'esprit chrétien». Malheureusement, écrit l'évêque de Bruges, au sortir de l'école normale, quelques sous-instituteurs ont oublié les règles de bonne conduite qu'ils doivent avoir reçues dans ces établissements¹².

Le point de vue des communes

En fonction des majorités et des circonstances locales, les situations pouvaient varier. En 1884, une commune avait supprimé une école primaire officielle de garçons et avait maintenu une école de filles qui, de facto, avait été convertie en école communale mixte dirigée par une directrice. Interpellé, le ministre catholique Joseph Thonissen, juriste et professeur à l'Université de Louvain (1816-1891) avait déclaré: *«La commune a le droit strict d'admettre des institutrices à la direction d'écoles primaires mixtes fréquentées par des enfants de six à quatorze ans; mais il s'agit d'examiner, dans chaque cas particulier, si la discipline est absolument maintenue¹³»*. En fait, c'était la sacro-sainte autonomie des communes qui était la ligne directrice de leur politique en matière d'enseignement. La loi obligeait les communes à entretenir une école communale mais celles-ci n'étaient pas tenues d'en avoir deux, une pour les filles l'autre pour les garçons. Elles pouvaient donc n'avoir qu'une seule école pour garçons qui pouvait être ou non mixte. En fait, les solutions adoptées dépendaient essentiel-

«L'évêque de Liège expliquait que les institutrices devaient comprendre que leur participation à certains divertissements (sans préciser lesquels) était de nature à ruiner leur influence morale et présentait même parfois des dangers pour leur réputation, surtout lorsqu'elles sont éloignées de leur famille.»

« Cette différence, cette coupure très nette entre le Nord et le Sud de l'Europe, expliquaient très sérieusement certains pédagogues catholiques, était due aux conditions climatiques. Dans les pays du Sud, plus chauds, jeunes gens et jeunes filles avaient « le sang chaud » et avaient des attirances sexuelles réciproques plus vives que les adolescent·e·s des pays plus froids. »

lement de deux facteurs: la volonté politique de créer un enseignement pour les filles, qui pouvait varier avec les majorités issues des élections, et les possibilités budgétaires de la commune. Organiser une seconde école spécialement pour les filles, comme le souhaitait l'Église, impliquait d'imposer aux communes des charges pécuniaires supplémentaires qu'elles ne voulaient pas ou ne pouvaient pas assumer même si elles étaient convaincues de la pertinence de la séparation des sexes. En 1856, le gouvernement unioniste de De Decker, qui avait voulu imposer à la Commune de Cappellen (Province d'Anvers) de créer une seconde école pour filles, avait essuyé un refus très net des autorités communales: « Ce sont les attributions, les immunités, les libertés de la commune qui sont mises en question » déclarait à la Chambre le représentant flamand de l'arrondissement d'Anvers¹⁴.

La mixité au Congrès international de pédologie de Bruxelles en 1911¹⁵

La question de la coéducation des sexes fut abordée au Premier Congrès international de pédologie qui se tint à Bruxelles du 12 au 18 août 1911¹⁶. Du débat que suscitèrent les communications d'un pédagogue anglais J.H. Badley¹⁷ et de Georges Rouma¹⁸, qui avait fondé à Sucre, en Bolivie, une école normale nationale mixte en 1908, on peut avoir un aperçu relativement circonstancié des arguments développés par ceux qui défendaient la mixité et ceux qui y étaient opposés. Une première remarque s'impose, c'est l'approche très différente du problème de la mixité dans les pays majoritairement catholiques où elle est largement condamnée et rejetée et les pays majoritairement protestants où elle est bien acceptée¹⁹. Ainsi, la mixité était pratiquée dans certains états des États-Unis et en Europe du Nord. En Finlande, au Danemark, en Suède, la mixité

avait été adoptée depuis plus de vingt ans. Un congressiste représentant la Norvège faisait remarquer que la mixité dans l'enseignement primaire et secondaire, où elle était obligatoire depuis 1896, faisait partie de la vie scolaire comme une chose naturelle; elle répondait à une vie sociale dans laquelle l'égalité des droits était reconnue aux femmes et aux hommes. La mixité était également courante en Hollande, en Suisse et dans le Nord de l'Allemagne. Cette différence, cette coupure très nette entre le Nord et le Sud de l'Europe, expliquaient très sérieusement certains pédagogues catholiques, était due aux conditions climatiques. Dans les pays du Sud, plus chauds, jeunes gens et jeunes filles avaient « le sang chaud » et avaient des attirances sexuelles réciproques plus vives que les adolescent·e·s des pays plus froids²⁰.

Un argument tout aussi nébuleux, qui prète aujourd'hui à sourire, était qu'il fallait craindre que les garçons, au contact des filles, ne se féminisent et que, réciproquement, les filles au contact des garçons ne se masculinisent. Une telle évolution aurait, déclarait-on, une influence sur les fonctions de procréation des filles et serait dommageable pour la société car l'école devait former les filles à leur future fonction sociale de mères de famille et les garçons à celle de travailleurs rudes et battants!

D'autres raisons apparemment plus scientifiques étaient avancées: les différences, à âge égal, de poids, de taille, des mensurations anthropométriques²¹ et les développements physiologiques propres à chaque sexe constituaient, selon certains, un obstacle majeur à toute forme de mixité. Afin de répondre à cet argument, les partisans de la mixité proposaient que les filles et les garçons puissent avoir des programmes adaptés. On pouvait concevoir une instruction générale commune et prévoir des travaux manuels musculaires pour les garçons, et des travaux

plus féminins pour les filles notamment des cours de puériculture. En outre, la mixité comme c'était le cas dans les pays nordiques ou en Angleterre, ne devait pas nécessairement être généralisée, il pouvait exister des établissements uniquement pour garçons ou pour filles et des écoles où les cours seraient donnés séparément mais dans le même établissement; filles et garçons pouvaient alors se côtoyer et avoir des activités communes. Mais l'argument principal en faveur de la coéducation était celui du bon sens à savoir que l'école n'était que le prolongement de la vie familiale où frères et sœurs vivaient ensemble. Les avocats de la mixité, rejetaient la distinction que ses adversaires faisaient entre la vie commune familiale dite *naturelle* et la coéducation, considérée comme une contrainte, qualifiée d'*artificielle*. Séparer garçons et filles pendant leur scolarité allait à l'encontre de cet objectif d'adaptation et de préparation à la vie sociale et familiale, conduisait à une ignorance mutuelle de l'autre, bien souvent totale, jusqu'au mariage.

Le centre du débat était évidemment la sexualité, celle des enfants et surtout celle des adolescent·e·s qu'il convenait de contrôler (ce qu'un intervenant anglais appelait « the growing consciousness of sex » et « premature development of the sex-feelings »). Des congressistes acceptaient la mixité jusqu'à l'âge de 8 - 9 ans, voire 12 ans, en tout cas pas au-delà des études primaires et défendaient l'idée qu'à ce niveau, l'enseignement devait être confié aussi bien pour les garçons que pour les filles à des femmes, plus maternelles, plus proches de la petite enfance. En Norvège, où la mixité était largement pratiquée, l'enseignement de certaines matières (la biologie et la physiologie) était donné séparément aux filles et aux garçons afin de ménager le sentiment de pudeur des adolescent·e·s.

Au cours de ce Congrès, J.H. Badley développa des idées et des arguments très progressistes et avant-gardistes. Il affirmait que dans « le monde civilisé », on verrait une évolution croissante vers une égalité de plus en plus grande entre la femme et l'homme. Pendant des siècles, on avait mis l'accent, disait-il, sur les différences; aujourd'hui, on insistait davantage sur ce qui était commun aux deux sexes. Selon lui, la coéducation était l'avenir de la société vers laquelle devait tendre toute notre énergie. Il ne niait pas que des solutions différentes pouvaient répondre à des situations différentes, mais les problèmes n'étaient pas insurmontables. La prise de conscience de la sexualité à l'école



École primaire. La complicité entre deux élèves lors de l'apprentissage de la lecture. Cliché de J. Suquet, Paris. © IPN, 1959

était progressive comme elle l'était dans la famille entre frères et sœurs. Les adultes devaient abandonner leurs suspicions et faire preuve de davantage de respect et de compréhension vis-à-vis des adolescent·e·s. Comme beaucoup d'autres, il pensait que la coéducation ne signifiait d'ailleurs pas une éducation identique; il fallait admettre l'existence de différences physiologiques qui nécessitaient, surtout à partir de la puberté, une adaptation en ce qui concernait les exercices physiques et d'autres disciplines. Les filles, disait-il, étaient davantage attirées par les arts et la littérature. J.H. Badley prévenait que, pour que la coéducation soit bénéfique, un certain nombre de conditions devait être réuni: les locaux devaient être aménagés, le personnel enseignant devait être spécialement formé et avoir un niveau moral élevé. Selon lui, la coéducation impliquait que les jeunes devaient être en contact avec des professeurs des deux sexes, ce qui correspondait à la réalité de la vie familiale et préparait mieux à la vie d'adulte. Enfin, il préconisait, idée tout à fait originale à l'époque, que les garçons s'initient aux travaux domestiques des filles et celles-ci à des activités dites masculines. Il voulait aussi associer les parents à la vie de l'école. Leur collaboration était nécessaire pour conduire les adolescent·e·s à l'âge adulte. La mixité qui devait être totale, naturelle et non occasionnelle, devait être considérée comme une source d'économie, ce qui était favorable à un accroissement des

budgets dévolus à l'enseignement. Elle était, selon lui, un défi majeur de notre temps.

Les idées de Bradley n'ont pu atteindre et influencer les esprits en Belgique avant la seconde moitié du XX^e siècle. Il y eut quelques exceptions cependant, entre autres celle de l'Orphelinat rationaliste de Forest qui accueillit ses premiers résidents en 1893, mais l'évolution des mentalités se fit lentement et non sans réticences, comme nous le verrons dans un prochain article.

1. Rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire 1842-1845, p. 3 à 7 et p. 180 (les évêques devaient remettre au ministre de l'Instruction publique tous les trois ans un rapport sur la situation de l'enseignement religieux dans leur diocèse).
2. Rapport triennal 1842-1845, p. 215.
3. Rapport triennal 1855-1857, p. CXXI.
4. J. LORY, *Libéralisme et instruction primaire (1842-1879)*, Louvain 1979, T. I, p. 68
5. P. CULLUS, «L'enseignement primaire de la philanthropie à l'instruction obligatoire» dans *Bruxelles. Les Francs-Maçons dans la Cité*, Bruxelles, 2000, p. 122.
6. Déclaration de l'évêque de Namur en 1875 (Rapport triennal 1873-1875, p. XCVII).
7. Rapport triennal 1843-1845, p. 55.
8. Rapport triennal 1873-1875, p. XCIII. Voir aussi le même souhait de l'évêque de Bruges en 1872 (Rapport triennal 1869-1872, p. XCII) ou encore de l'évêque de Tournai en 1875 (Rapport triennal 1873-1875, p. XCV).

9. Rapport triennal 1873-1875, p. XCIV.
10. Rapport triennal 1864-1866, p. LXXX.
11. Rapport triennal de l'évêque de Liège années 1873-1875, p. XCVI.
12. Rapport triennal 1869-1872, p. XCV.
13. Annales parlementaires. Chambre. Séance du 28 novembre 1884, p. 112.
14. Rapport triennal 1855-1857, p. CXV-CXXIX.
15. Pour Alexis Sluys voir Alexis Sluys et son époque. Une vie d'engagement au service de l'enseignement officiel en Belgique (2^e moitié du XIX^e siècle - 1^{re} moitié du XX^e siècle), Dir. René ROBBRECHT, Bruxelles, Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente, 2014, 264p., ill.
16. «Le premier et unique Congrès de pédologie, Bruxelles, Palais des Académies 1911» dans *Éduquer* n° 102, 2013, p. 33-34.
17. J.H. Badley avait fondé une école Bedales School près de Petersfield en 1902, toujours en activité aujourd'hui, où était pratiquée «L'éducation nouvelle», un mouvement pédagogique qui avait un double objectif: 1° adapter les moyens d'éducation à la nature psychologique de l'enfant et 2° préparer la jeunesse à la vie sociale, intellectuelle et morale contemporaine.
18. P. DEFOSSÉ dans *Éduquer*, n° 136, 2018, p. 31-34.
19. L'Église catholique a toujours eu et a encore de grosses difficultés avec la question de la sexualité
20. L'expression «sang chaud» semble être d'origine médiévale lorsqu'on croyait que sous l'effet de la colère ou d'une excitation le sang bouillait dans les veines.
21. L'anthropométrie mesure les particularités du corps humain (corpulence, tour de bras, plis cutanés etc.) Elle présente des aspects utiles pour déterminer les carences nutritionnelles ou suivre la croissance d'un enfant. Mais au XX^e siècle, cette discipline a été utilisée pour établir une classification des criminels d'après les caractéristiques de leur visage; les nazis ont fait appel à l'anthropométrie pour leur politique raciale; elle était centrée sur l'étude des formes du crâne (crâniométrie).

François Chamaroux, enseignant en physique et mathématiques

Une expérience pédagogique au Lycée Intégral Roger Lallemand

Scie circulaire, cambouis et physique fondamentale

Comme enseignant en physique, j'ai depuis longtemps l'impression que mes étudiantes et étudiants «n'ont pas assez bricolé», ne sont pas assez sortis; qu'ils n'ont pas été suffisamment en contact avec le monde physique pour pouvoir vraiment saisir les concepts (force, pression, température, etc.) évoqués par le cours. Je suis convaincu que, pour faire de la physique, il faut avoir senti le feu, touché la glace, les liquides et les solides de toutes sortes, expérimenté avec son corps la résistance de l'eau, la densité d'une pierre, la solidité du métal, la souplesse du bois, la force à exercer sur une corde, etc. Toutes sortes d'expériences que l'on peut connaître pendant l'enfance et l'adolescence par diverses activités physiques (courir, nager, allumer un feu), artistiques (chanter, dessiner, sculpter), mais aussi par la plomberie, la menuiserie, la maçonnerie, etc. J'ai donc souvent rêvé d'un enseignement de la physique au départ d'une pratique du bricolage.

Le projet d'atelier

Sur proposition de la direction du Lycée Intégral Roger Lallemand, j'ai eu occasion de mettre ceci en pratique. Dans cette toute jeune école secondaire de Saint-Gilles (Région bruxelloise) qui compte parmi ses objectifs de «réconcilier travail intellectuel et travail manuel», où «la transdisciplinarité est privilégiée»¹, l'idée a été proposée, pour la classe de cinquième, de faire de la physique au travers d'un atelier de menuiserie. Deux professeurs sur place, Maxime Geisen (techno) et Yannick De Henau (mathématiques), et moi-même (intervenant extérieur, physique), avons pris en charge la préparation et l'encadrement de cet atelier «techno et sciences», d'une durée de 24 périodes réparties sur neuf après-midis en trois semaines.

Les objectifs de l'atelier étaient ambitieux: il s'agissait d'abord de construire une machine de levage fonctionnelle, solide et précise. Ensuite, d'effectuer sur cette machine des mesures les plus précises possibles, si possible en tenant compte des erreurs de mesure. Enfin, de formaliser les résultats en une relation numérique menant à une «loi» physique. Le tout en articulant travail individuel et travail de groupe.

Toutes choses que nous n'avions, au fond, jamais faites de notre vie. Voici le récit (forcément subjectif) d'une très intéressante expérience pédagogique.

Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en deux phases principales: lors d'une première phase «menuiserie», les élèves ont eu une douzaine

d'heures pour se constituer en petits groupes de trois à cinq et concevoir, construire et tester une machine simple devant permettre de soulever le plus facilement possible un objet de dix kilos. Du matériel était proposé, qui les aiguillait vers les trois machines: un palan (systèmes de cordes et poulies), un treuil (principe du puits: lever une charge en enroulant un fil sur une roue de grande taille) et un levier.

Pour la deuxième phase plus «physique», les douze heures restantes ont été consacrées à des mesures soigneuses et quantitatives sur ces trois systèmes. Dans le cas du levier, il s'agissait de peser la masse nécessaire au levage de la charge de dix kilos, selon le point du levier où cette masse était placée. Dans le cas du palan et du treuil, ils ont mesuré la longueur de corde tirée et l'effort

nécessaire au levage de la charge. Enfin, la présentation de ces mesures sous forme de graphes a permis de mettre en forme la loi physique sous-jacente.

Le petit lait que nous avons escompté

L'objectif principal, a, à mon avis, été atteint. Les étudiant·e·s ont construit les machines, dont la précision a permis d'excellentes mesures. Ils ont pu sentir une loi physique avant toute formulation. Moyennant quelques indications sur le difficile problème de la présentation des résultats sous forme de graphes, une loi fondamentale de la physique a été mise en évidence: cette «loi fondamentale des machines de levage», cas particulier du principe de conservation de l'énergie, peut s'exprimer ainsi: «Le gain obtenu en termes de forces est égal à la perte en termes de distances» (par exemple, si je veux soulever 10 kilos sur 1 mètre, je peux le faire avec un objet de 1 kilo, mais qui devra alors parcourir 10 mètres). Mais en chemin vers ce but ultime, plusieurs choses qui nous tenaient à cœur ont pu être transmises.

Premièrement, les élèves ont découvert que dans la science, pour établir une loi, il faut passer par de nombreuses mesures chiffrées. La science est une mise en relation quantitative de diverses grandeurs. La constatation initiale «plus le bras de levier est long, plus la masse nécessaire à l'équilibrage est faible» est intéressante, mais ne suffit pas pour conclure une loi physique. En revanche, «la longueur du bras de levier est inversement proportionnelle à la masse nécessaire à l'équilibrage», résultats obtenus et démontrés par les mesures, désigne un comportement quantitatif beaucoup plus intéressant que la constatation initiale.

Deuxièmement, nous avons pu introduire la notion d'estimation des erreurs de mesure. Plusieurs élèves ont ainsi expérimenté qu'une mesure est toujours entachée d'imprécision, ce qu'un exercice de physique traditionnel ne laisse jamais entrevoir. En effet, nous n'avons pas sous les yeux un énoncé du genre «Soit un sac de sable de 3,254 kg»: nous avons un vrai sac de sable dont la détermination de la masse devient un problème épineux!

Une précision au gramme près ne sera tout bonnement pas possible; dix grammes près, presque inatteignables; finalement, une mesure à quarante grammes près sera plus réaliste. Ainsi passe l'idée fondamentale que l'erreur en sciences est inévitable. L'erreur est toujours là, elle n'est pas grave



en soi, mais il faut savoir en tenir compte. Ce message, l'enseignement habituel de la science ne le transmet pas souvent, avec ses fameux sacs de 3,254 kg, dont personne ne nous dit comment on les a mesurés...

Troisièmement, il n'y a pas eu de séparation nette entre «techno» et «physique». Les jeunes qui pensaient faire de la menuiserie faisaient aussi de la physique, et réciproquement. Un problème de verticalité d'un montant était un problème à la fois pratique et scientifique. Un sac de sable percé à réparer, c'était le bricolage au service de la science. Très concrètement, chaque amélioration technique servait la qualité de la

conclusion physique, et chaque exigence scientifique se traduisait par une suggestion technique (cale, vissage, déplacer un crochet, etc.): une situation qui fait toucher du doigt le rôle essentiel et peu connu de l'habileté manuelle en sciences.

Quatrièmement, ces ateliers se sont déroulés avec des scies, des visseuses, un niveau à bulle, une balance de cuisine, de la ficelle, du bois, une roue de vélo et ses pignons couverts de cambouis, etc. Un matériel simple et peu coûteux donc; pas d'ordinateur, pas de laser, pas de balance de précision à affichage numérique. Je n'ai rien contre ces trois objets: mais, en ajoutant une



couche de complexité entre nos mains et le phénomène, ils risquent de donner l'idée absolument fausse qu'accéder à la science fondamentale nécessite de la technique de pointe. Mètre, fil à plomb et simple balance suffisent pour que l'étudiant-e comprenne le treuil. Le reste est question d'habileté et d'intelligence. Utiliser des objets dont on ne comprend pas le fonctionnement interne, comme les ordinateurs, fait écran entre l'humain et le phénomène qu'il cherche à comprendre. «L'écran fait écran», en somme, et il y a ici plus qu'un jeu de mots!

Le message essentiel que j'espère faire passer ici est le suivant: de même que la qualité d'un roman vient de l'intelligence de l'écrivain et non de ce que sa plume est en or, la qualité des mesures et des conclusions déduites d'expériences scientifiques proviennent toujours de l'intelligence et rarement du degré de perfectionnement de l'appareillage utilisé. Beaucoup des plus grandes avancées physiques ont été obtenues avec des montages simples et astucieux (pensons aux plans inclinés de Galilée, ou aux mesures à l'œil nu (!) de positions stellaires par Tycho Brahé), dont l'aspect rudimentaire a été compensé par des aptitudes humaines: inventivité, rigueur, capacité à réagir devant l'imprévu, aptitude à faire des liens, capacité d'abstraction, sens du bricolage, débrouillardise, patience, méthode, habileté manuelle, exigence de précision; en bref, ce que j'appellerais intelligence au sens large.

Ainsi, la plupart des élèves sont parvenus petit à petit à une démarche et une réflexion scientifiques, en partant du travail manuel et en aboutissant à la formalisation théorique. Et lorsqu'un élève dit en substance «j'ai enfin fait de la physique en comprenant ce que j'ai fait», «je n'avais pas envie de faire de la physique, mais j'y ai été amené sans m'en apercevoir, par le travail manuel», les professeurs boivent le petit lait qu'ils avaient envie de siroter en organisant cet atelier.

Surprises

Mais j'ai noté également d'autres aspects positifs auxquels je n'avais pas pensé a priori:

- La très bonne précision des résultats, rendue possible par le soin apporté à la réalisation des machines. Je ne pensais tout simplement pas qu'elles fonctionneraient aussi bien, illustrant de façon éclatante notre «loi des machines de levage». Un des leviers, par exemple, bien que mesurant trois mètres de long, présentait une sensibilité suffisante pour basculer à l'ajout de quelques grammes!

- Le plaisir de voir la jeune adolescente qui, pour la première fois de sa vie, visse, scie ou pèse, et ce, souvent plus soigneusement que la plupart des garçons, plus sûrs d'eux mais plus brouillons... Petite pierre apportée à l'encouragement de la science féminine. Car si la physique est une des sciences les plus à la traîne en termes de féminisation, je suis convaincu qu'une cause en est une éducation et une pression sociale qui privilégient généralement l'intérieur à l'extérieur, les liens interpersonnels à l'action sur la matière, le calme du foyer aux jeux physiques. Bref: vive le bricolage pour les filles!
- Le soin apporté par certains pour rendre la machine belle. Symétrique, élégante, minimaliste dans la visserie utilisée, pas de taches sur le bois et jolie calligraphie des graduations. Je n'avais pas pensé à cet aspect des choses. On peut certes discuter longtemps sur ce qu'on entend par un «beau levier», mais quelle qu'en soit la définition, un bel objet donne plus envie de travailler qu'un objet laid. Et les physicien-ne-s et mathématicien-ne-s apprécient généralement des équations ou des lois qu'ils trouvent «belles»: symétriques, simples, faciles d'utilisation. Cette recherche ne peut-elle pas commencer par des graduations soigneusement calligraphiées? C'est, au fond, ce que suggérerait cette étudiante.

Difficultés

Plusieurs difficultés n'ont été surmontées qu'en partie. L'une d'elles concerne le travail de groupe.

Articuler épanouissement personnel et travail de groupe est une des clefs de la pédagogie du Lycée Intégral Roger Lallemand et il s'agit d'un apprentissage difficile, pour les étudiant-e-s comme pour moi enseignant. Le travail de groupe mène facilement à une spécialisation. Celui qui sait mesurer mesure, celui qui sait écrire écrit, et celui qui sait regarder par la fenêtre... regarde la fenêtre. Chacun donne au mieux de ce qu'il sait faire, au détriment parfois de l'apprentissage de choses nouvelles.

D'autre part, la formalisation finale de la loi mathématique a été à mon avis insuffisante, une critique émise par plusieurs étudiants. Faute de temps et de préparation également, la digestion et la mise en commun de tout ce qui a été trouvé par les trois groupes n'a pas été assez efficace. La fixation et l'écriture soignée de la loi n'a pas été suffisante pour la majorité des étudiant-e-s.

Ces quelques aspects seraient certainement à améliorer à l'avenir.

Enfin... Qu'est-il important de transmettre?

Rien de tel que ce genre d'atelier, un peu plus ambitieux que la moyenne de ma routine, pour se poser cette question centrale: qu'est-il important de transmettre en cours de sciences?

L'apprentissage de la loi physique, la résolution d'exercices d'examen sont-ils le but ultime? Ou bien est-ce l'expérimentation de la démarche scientifique qui est le point vraiment fondamental? Ou alors le bagage le plus précieux à emporter d'un cours de sciences, n'est-ce pas le fait de parvenir à résoudre un problème pratique de la façon la plus autonome possible? Je ne fais que poser ces questions, sans prétendre avoir de réponse bien affirmée.

Il se peut que dans trente ans, le lointain souvenir gardé par les étudiant-e-s de ces ateliers soit un premier contact avec la puissance de la scie plongeante, l'usage du niveau à bulle ou de la visseuse, l'étonnement de soulever dix kilos avec un effort très réduit, le tracé de points sur le papier millimétré, le plaisir de toucher une belle planche bien coupée, le contact humain avec des profs. Ou encore la vue du soleil couchant par la fenêtre, le cambouis tenace sur les doigts, les moments de tension et d'ennui, une blague échangée entre deux ados pendant que le troisième travaillait, le bruit pénible de la disqueuse.

Ou peut-être simplement l'idée que la science aura été parfois plaisante. Et ce ne sera déjà pas mal.

Un documentaire de la RTBF sur le Lycée Intégral Roger Lallemand (LIRL), comprenant des séquences de cet atelier, est en cours de réalisation. Il sera visible, en principe à la rentrée 2019.

(Un tout grand merci à Max Geisen et Yannick de Henau, ainsi qu'à l'équipe du LIRL pour l'accueil).

1. lirl.be. Le LIRL a ouvert en septembre 2017.

«Beaucoup des plus grandes avancées physiques ont été obtenues avec des montages simples et astucieux, dont l'aspect rudimentaire a été compensé par des aptitudes humaines.»

activités

Les régionales de la Ligue proposent...

...des formations, des animations, des ateliers, pour adultes et enfants et diverses visites guidées.

Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Charleroi
Rue de France, 31 à 6000 Charleroi
Tél.: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81
Courriel: pascale.modolo@laicite.net

Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Tournai
Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai
Tél.: 069/84.72.03 - Fax: 069/84.72.05
Courriel: leep.tournai@gmail.com

Régionale de Liège

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Liège
Boulevard d'Avroy, 86 à 4000 Liège
Tél.: 04 / 223 20 20

Régionale du Luxembourg

Renseignements et inscriptions:

LEEP Luxembourg
Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon
Tél.: 063/21.80.81 - Fax: 063/22.95.01
Courriel: ateliersartligue@gmail.com
www.ateliersartligue.be

Régionale Mons-Borinage-Centre

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Mons
Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons
Tél/Fax: 065/31.90.14 -
Courriel: leepmonsbor@yahoo.fr

Régionale de Namur

Renseignements et inscriptions:

LEEP de Namur
Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur
Tél.: 081/22.87.17 -
info.leepnamur@gmail.com
ligue-enseignant-namur.be

Régionale du Brabant wallon

Renseignements et inscriptions:

LEEP du Brabant wallon
Avenue Napoléon, 10
1420 Braine-l'Alleud
Tél.: 010/61 41 23

